



2008 RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE



REPÈRES 2008

INDICATEURS D'ACTIVITÉ	2
FAITS MARQUANTS	4



01 LE SYCTOM EN BREF

MISSION	8
GOUVERNANCE	9
ORGANISATION	10
MOYENS	10
STRATÉGIE	12
TROMBINOSCOPE	14



02 PANORAMA 2008

PRÉVENTION	18
VALORISATION MATIÈRE	22
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE	27
STOCKAGE	31
TRANSPORT ALTERNATIF	32

Directeur de la publication :

François Dagnaud

Rédacteurs en chef :

Dominique Labrousche,

Emmanuel Borde-Courtivron

Directrice de la communication :

Véronique Menseau

Coordination : **Christelle Pichon**

Crédits photos : **JL Vallet,**

Th. Dehesdin, JM Treuil, D. Raux,

E. Le Gars, Images Projections

pour S'PACE Architecture

et Environnement - Urbaser

Environnement, Cabinet Inddigo,

Architectes AA'E / SYCTOM

de l'Agglomération parisienne ;

Laurent Saintier/ UPM ;

Hervé Guy/ Inrap ;

© Sophie Robichon /Mairie de Paris;

Gilles Plagnol /Ville de Saint-Cloud ;

Julien Jaulin /Ville de Stains ;

Yann Rossignol/Ville de Meudon ;

Parimage

Conception réalisation : **PARIMAGE**

Rédaction : **Monik Malissard**

Imprimé par **Desbouis-Grésil,**

certifié ISO 14001, sur papier Cyclus

Print 100% recyclé - juin 2009.



03 RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

BUDGET	36
BILAN DÉTAILLÉ D'EXPLOITATION	40
SYNTHÈSE D'EXPLOITATION	44
RAPPORT ANNUEL	46
LES PARTENAIRES DU SYCTOM	48



GLOSSAIRE

ÉDITORIAL

Dans la foulée des élections municipales, l'année 2008 a été marquée par le renouvellement de notre Comité syndical. Largement renouvelé tout en inscrivant son action dans la durée, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a débuté la nouvelle mandature sur des bases saines.

Le pilotage rigoureux de nos finances permet au Syndicat de continuer malgré la crise à relever le défi de la gestion durable des déchets dans une vision prospective.

Inspirées par le principe de responsabilité à l'égard des générations futures, nos orientations stratégiques ont été validées a posteriori par la directive européenne déchets de novembre 2008 et le Grenelle de l'environnement qui donnent la priorité à la prévention, au réemploi, au recyclage et au traitement biologique tout en reconnaissant l'intérêt de la valorisation énergétique.

Notre action trouve en outre écho dans l'élaboration du plan régional d'élimination des déchets qui devrait être approuvé fin 2009 et dans la mise en œuvre de Paris Métropole. Partenaires de tous les acteurs régionaux de la filière déchets, le Syndicat est en effet précurseur d'une approche globale des enjeux et des solutions d'aménagement à l'échelle de l'agglomération parisienne.

La transformation de l'unité de tri et de valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII, qui sera engagée à l'issue du débat public préparé actuellement par la Commission particulière du débat public, constituera le chantier majeur de la décennie, d'une ampleur comparable au centre Isséane ouvert fin 2007. Avec la mise en service du centre de tri à Sevran, la construction du premier des centres de tri parisiens ou le lancement de 2 projets de méthanisation, ces projets témoignent des priorités du Syndicat : réduire les quantités de déchets, diversifier nos modes de valorisation, adapter nos capacités de traitement - encore déficitaires par

rapport aux besoins - et développer les modes de transport alternatifs.

Notre gestion s'inscrit dans un temps long. Nos décisions actuelles trouvent leur fondement dans des choix solidaires, concertés il y a plusieurs années. Et elles engagent le SYCTOM pour l'avenir. Ainsi sur un peu plus de 20 ans, de 1998 à 2022, ce sont plus de 2 milliards d'euros qui auront été mobilisés pour la réalisation de 4 centres de valorisation organique et/ou énergétique, de 9 centres de tri des collectes sélectives et des objets encombrants - autant d'équipements dont la durée de vie moyenne est de 30 ans.

Le mouvement de baisse des tonnages de déchets traités, qui s'est accentué avec la récession amorcée en 2008, valide notre décision de réduire les capacités d'incinération de nos centres lors de leur renouvellement.

C'est à cette condition que nous pourrions tenir nos engagements en faveur du développement durable et remplir notre mission de service public. La réussite de nos projets continuera de reposer sur l'écoute de nos partenaires, sur notre capacité à faire partager nos choix, sur la qualité de nos projets, de leur process comme de leur intégration urbaine et architecturale, sur la solidarité entre nos territoires et bien sûr sur le professionnalisme reconnu de nos équipes.



FRANÇOIS DAGNAUD
Président du SYCTOM
de l'Agglomération parisienne

« **TENIR NOS
ENGAGEMENTS
EN FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET REMPLIR
NOTRE MISSION DE
SERVICE PUBLIC.** »

31

unités
de traitement
mobilisées par
le SYCTOM

20 %

des déchets
collectés
ont été triés
à la source*

27 %

des déchets
collectés font l'objet
d'une valorisation
matière*

63 %

des matériaux
valorisés sont
des résidus
de l'incinération*

54 %

des déchets
traités font l'objet
d'une valorisation
énergétique*

17 %

des ordures
ménagères
collectées
vont directement
en stockage*

467 kg

de déchets
ménagers/habitant/
an sur le périmètre
du SYCTOM*

32 kg

de collecte
sélective/habitant/
an sur le périmètre
du SYCTOM*

300 000

logements types
chauffés et pourvus
en eau chaude
grâce aux unités
d'incinération
du SYCTOM

11 000

camions évités
sur les routes
grâce au transport
alternatif
des déchets

24 %

des déchets
évacués par la voie
d'eau en sortie
des centres
du SYCTOM

5 276

visiteurs
accueillis dans
les installations
du SYCTOM

* Pour permettre des comparaisons statistiques, il est nécessaire d'agréger aux données d'activité du SYCTOM celles concernant le verre. Les taux de valorisation matière, de valorisation énergétique et de stockage sont établis à partir de ces agrégations.

-2 %

Baisse
des tonnages
collectés entre
2007 et 2008

 DE DÉTAILS

Tableau détaillé
des flux de
déchets traités
sur le périmètre
du SYCTOM

PAGE
44

63 %

part de l'emprunt
dans les recettes
d'investissement

176,6

millions €
de dépenses
d'investissement

86 %

part de la redevance
dans les recettes
de fonctionnement
(hors éléments
exceptionnels)

15

millions €
de recettes
de la valorisation
matière

34,3

millions €
de recettes
de la valorisation
énergétique

 DE DÉTAILS

Rapport
technique et
financier

PAGE
35



INDICATEURS D'ACTIVITÉ

2,43 MILLIONS DE TONNES de déchets traités par le SYCTOM

FILIÈRES DE COLLECTE	FILIÈRES DE TRAITEMENT*	VALORISATION
Collectes sélectives 7 % 166 903 T Objets encombrants 8 % 192 436 T Déchetteries du SYCTOM 1 % 29 482 T Ordures ménagères résiduelles 84 % 2 039 875 T	Tri et recyclage 16 % 388 821 T Incinération 70 % 1 697 783 T Stockage 14 % 337 380 T	Valorisation matière 586 247 T dont Papiers, cartons, plastiques, métaux, bois recyclables 219 185 T Résidus de l'incinération valorisables 367 062 T Valorisation énergétique Vapeur 2 544 965 MWH Électricité 207 718 MWH

* Les pourcentages sont calculés sur la base des tonnages entrant directement dans chacune des filières.

DE DÉTAILS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

PAGE 46

INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET	COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE
Total dépenses 499 961 228 € Fonctionnement 323 332 371 € Investissement 176 628 857 €	Collecte sélective 201,39 € Objets encombrants 102,81 € Incinération avec valorisation énergétique 68,92 € Stockage 91,46 €

FAITS MARQUANTS

FÉVRIER

Lancement d'un appel à projets pour promouvoir la réduction des déchets.

Attribution du marché pour la réalisation et l'exploitation du centre multifilière à Romainville/Bobigny au groupement Urbaser/Valorga/Cabinet S'Space pour un montant de 410 millions d'euros.



Engagement d'un programme de travaux pour prolonger la durée de vie du centre de valorisation énergétique **Ivry-Paris XIII**.

MAI

Ouverture de la mandature et réélection de François Dagnaud à la présidence, lors de la séance d'investiture du Comité syndical composé des nouveaux représentants des collectivités membres du SYCTOM.

JUIN

Fin des essais à Isséane et transfert de l'exploitation à TSI (Tiru, Sita, Isséane).

Lancement d'une procédure de marché public pour la conception et la réalisation du centre multifilière au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, construit en co-maîtrise d'ouvrage avec le SIAAP.

JUILLET

Nomination de Dominique Labrousse dans les fonctions de Directeur général des services.

SEPTEMBRE

Achèvement des études de faisabilité pour la création d'un centre de valorisation énergétique et organique à Ivry-Paris XIII alliant les procédés de méthanisation et d'incinération.

Inauguration de l'extension du transport fluvial des journaux, revues et magazines jusqu'au site Chapelle-Darblay (Rouen) à l'ensemble des centres de tri du SYCTOM (37 900 tonnes transportées soit 1 650 camions évités).



Première réunion du groupe de travail des élus pour favoriser la réflexion collective au sein du Comité syndical, sur les enjeux de la mandature.

OCTOBRE

Début du déploiement du nouveau système informatique de gestion des pesées développé pour fiabiliser et fluidifier les échanges d'informations entre le Syndicat, ses collectivités membres et ses partenaires.

Attribution d'une subvention de 10 000 € à la Ville de Paris pour une action pilote menée en faveur de la prévention des déchets dans le 11^e arrondissement.



Attribution d'une subvention à la communauté d'agglomération Arc de Seine pour la réalisation par le SYELOM **d'une déchetterie intercommunale à Meudon.**



Début de la construction du centre de tri des collectes sélectives à Paris XV après l'achèvement des fouilles archéologiques. La journée portes ouvertes sur ce chantier le 28 juin avait attiré près de 2000 personnes.

Adoption en 1^{re} lecture par l'Assemblée Nationale du projet de loi dit « Grenelle 1 ».



NOVEMBRE

Organisation d'une réunion d'information technique sur la gestion des DEEE à l'attention des collectivités membres du SYCTOM, en liaison avec l'OCAD3E et l'ADEME.

Mise en service d'un centre de tri à Sevrans pour traiter les déchets issus des collectes sélectives de 10 communes de Seine-Saint-Denis et visite du centre par les habitants le 29 novembre.

Publication au Journal officiel de l'Union européenne de la directive cadre révisée relative aux déchets.

DÉCEMBRE

Choix du projet et du maître d'œuvre pour la modernisation du centre de pré-tri et de transfert fluvial des objets encombrants à Saint-Denis à l'issue d'un concours d'architecture (groupement d'entreprises piloté par le cabinet Iddigo).

Délégation donnée par le Comité syndical au Président du SYCTOM pour saisir la Commission nationale du débat public du projet de centre de valorisation énergétique et organique à Ivry-Paris XIII.

Vote par le Parlement de la loi de finances 2009. L'augmentation du coût de la TGAP engendrera 5 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour le SYCTOM en 2009.



*

LE SYCTOM EN BREF

01

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est * **moteur** pour la protection de l'environnement. Chargé de traiter et valoriser les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10 % de la population nationale, il contribue par ses engagements et l'exercice de son activité à promouvoir le développement durable sur son territoire.

5

départements
d'Île-de-France

84

communes

5,5

millions
d'habitants

14

unités
de traitement
et de transfert

68

élus

766

employés
des sociétés
exploitantes

115

agents
publics

MISSION

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Créé en 1984, le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de l'Agglomération parisienne est un établissement public administratif qui regroupe aujourd'hui 84 communes (85 communes en 2008) sur le territoire le plus densément peuplé de France. Il est au service de 5,5 millions d'habitants dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

Les communes adhèrent au SYCTOM soit directement, soit *via* des intercommunalités, soit par l'intermédiaire de syndicats départementaux (SITOM93 et SYELOM). Elles lui confient le traitement et la valorisation des déchets ménagers qu'elles collectent.

Le Syndicat participe également aux côtés de ses collectivités membres à des actions de prévention et à des opérations d'information auprès du grand public.

DES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Le SITOM93 (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis) et le SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères) rassemblent respectivement 37 et 30 communes membres du SYCTOM. Dans le cadre de conventions d'objectifs, ils ont une mission d'information, d'aide à la décision et de suivi des collectes auprès de leurs propres adhérents et de gestion des déchetteries. Ils confient au SYCTOM le traitement et la valorisation de leurs déchets.

4 sources d'approvisionnement

**Le SYCTOM traite et valorise les déchets
qui proviennent de 4 circuits de collecte :**

- les papiers et emballages issus des collectes sélectives (à l'exception du verre) ;
- les ordures ménagères résiduelles ;
- les objets encombrants ;
- les déchets apportés dans les déchetteries.

Le territoire du SYCTOM en 2008

En 2008, le SYCTOM comptait 85 communes membres.

Au 31 décembre 2008, la ville de Noisy-le-Grand s'est retirée.

CA : communauté d'agglomération
CC : communauté de communes

- CC Clichy - Montfermeil
- CA Val de Seine
- CA Cœur de Seine
- CC Grand Parc
- CA Val de Bièvre
- CA Drancy - Le Bourget
- SEAPFA
- CA Plaine Commune
- CC Charenton - Saint-Maurice
- CA Sud de Seine
- CC Châtillon - Montrouge
- CA Arc de Seine

- Périmètre SYCTOM
■ Périmètre SYELOM92
■ Périmètre SITOM93
■ Hors Périmètre SYCTOM



3 voies de valorisation

Le SYCTOM diversifie ses modes de valorisation en fonction des caractéristiques des déchets.

TRI

matières recyclées

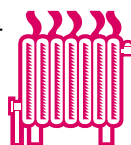
Il trie les emballages, les journaux et les magazines ainsi que les objets encombrants afin qu'ils soient transformés en matières recyclées par des industriels et puissent ainsi trouver une seconde vie dans un processus de production.



INCINÉRATION

énergie

Le Syndicat incinère le tout venant des ordures ménagères. À partir de la chaleur dégagée, il produit de la vapeur et de l'électricité pour le chauffage urbain.



MÉTHANISATION

énergie et compost

Il va mettre en œuvre un procédé de méthanisation pour valoriser doublement les déchets biodégradables (déchets verts et alimentaires, cartons et papiers non recyclables) : pour produire de l'énergie à partir du biogaz dégagé par la fermentation et fabriquer du compost à partir des digestats (résidus de la fermentation).



GOVERNANCE

DES ÉLUS LOCAUX AU SERVICE DES CITOYENS

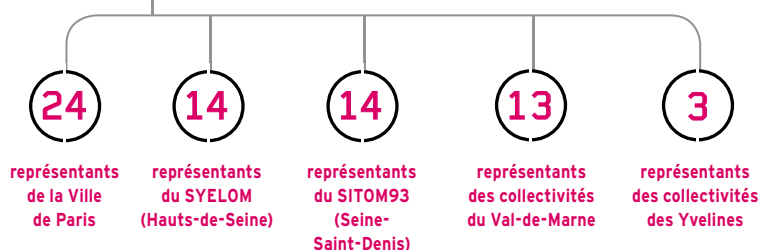
Composé de 68 élus locaux, le Comité syndical définit la politique du SYCTOM, vote le budget, décide des travaux et se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités. Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare ses délibérations.

UNE NOUVELLE MANDATURE

Le Comité syndical du SYCTOM a été renouvelé en 2008 pour six ans, à la suite des élections municipales. Sur les 68 élus titulaires, 49 ont été nouvellement élus en 2008 au Comité syndical du SYCTOM. Lors de sa séance d'investiture le 14 mai, le Comité a reconduit à l'unanimité François Dagnaud à la présidence du Syndicat.

Le comité syndical a par ailleurs renouvelé ses 68 élus suppléants.

Ses **68** membres se répartissent comme suit :



La Commission d'appel d'offres

Elle est composée de cinq membres élus par le Comité syndical et placée sous l'autorité du Président du SYCTOM. Conformément au code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés. En 2008, elle s'est réunie 20 fois.

FAVORISER LA RÉFLEXION COLLECTIVE

Le Comité syndical investi en 2008 comprenant plus de 70 % de nouveaux élus, il est apparu nécessaire d'associer plus étroitement ses membres à la marche du SYCTOM et de les éclairer sur sa gestion et ses orientations. Ouvert à tous les élus sur la base du volontariat, un groupe de travail a été constitué. Il a vocation à être un lieu d'information, d'échange et de réflexion, en amont des réunions du Comité. En septembre, il s'est réuni pour la première fois pour réfléchir aux enjeux de la nouvelle mandature et à leurs conséquences financières.

ORGANISATION

UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE



En juillet 2008, Dominique Labrouche a été nommé Directeur général des services, en remplacement de Michel Camy-Peyret.

Le Comité syndical s'appuie sur une équipe de 115 collaborateurs, agents publics administratifs et techniques majoritairement issus de la fonction publique. Les directions de la communication, de l'informatique et des télécommunications, des marchés et affaires juridiques sont directement rattachées au Directeur général des services. Trois directions générales adjointes sont également placées sous l'autorité du Directeur général :

- la Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets veille au bon fonctionnement des centres du SYCTOM et assure le suivi des contrats d'exploitation ;
- la Direction générale adjointe des finances et de l'administration générale s'occupe de l'organisation et de la gestion des ressources du Syndicat ;
- la Direction générale des services techniques est chargée de la construction des nouveaux centres du SYCTOM, de la modernisation des équipements et de la gestion du patrimoine industriel.

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

766 personnels sont employés par les sociétés privées qui gèrent les centres de traitement du SYCTOM.

Le SYCTOM exige de ses sociétés exploitantes qu'elles respectent les dispositions législatives et réglementaires encadrant le travail et qu'elles privilégient l'emploi permanent et, pour certains postes, l'embauche de personnes en difficulté en lien avec les services emploi des communes d'accueil. Il suit enfin les réponses apportées aux observations formulées par les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT).

Par ailleurs, soucieux d'offrir aux agents-trieurs les meilleures conditions de travail, le SYCTOM investit pour améliorer l'ergonomie des postes de travail et optimiser le traitement de l'air dans les cabines de tri et leur insonorisation. La modernisation des installations autant que l'automatisation des chaînes de tri tendent à faciliter la tâche des opérateurs et à faire évoluer leur métier vers le contrôle qualité. Le Syndicat mène aussi auprès de ses collectivités membres une action permanente de sensibilisation à la qualité du tri à la source, afin notamment d'éviter d'exposer les agents aux risques de santé que présentent les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

MOYENS

DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS SPÉCIFIQUES

En 2008, le SYCTOM comptait 14 unités de traitement : 5 centres de tri des collectes sélectives, 3 déchetteries, 1 centre de transfert, 2 centres de pré-tri et de transfert des objets encombrants et 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique. Il en confie l'exploitation à des sociétés privées dans le cadre de marchés publics. Le Syndicat entretient, modernise et développe ses installations conformément à un programme d'investissement pluriannuel. Il complète ses propres capacités, actuellement insuffisantes, pour traiter l'ensemble des déchets produits sur son périmètre, en ayant recours à des équipements extérieurs.

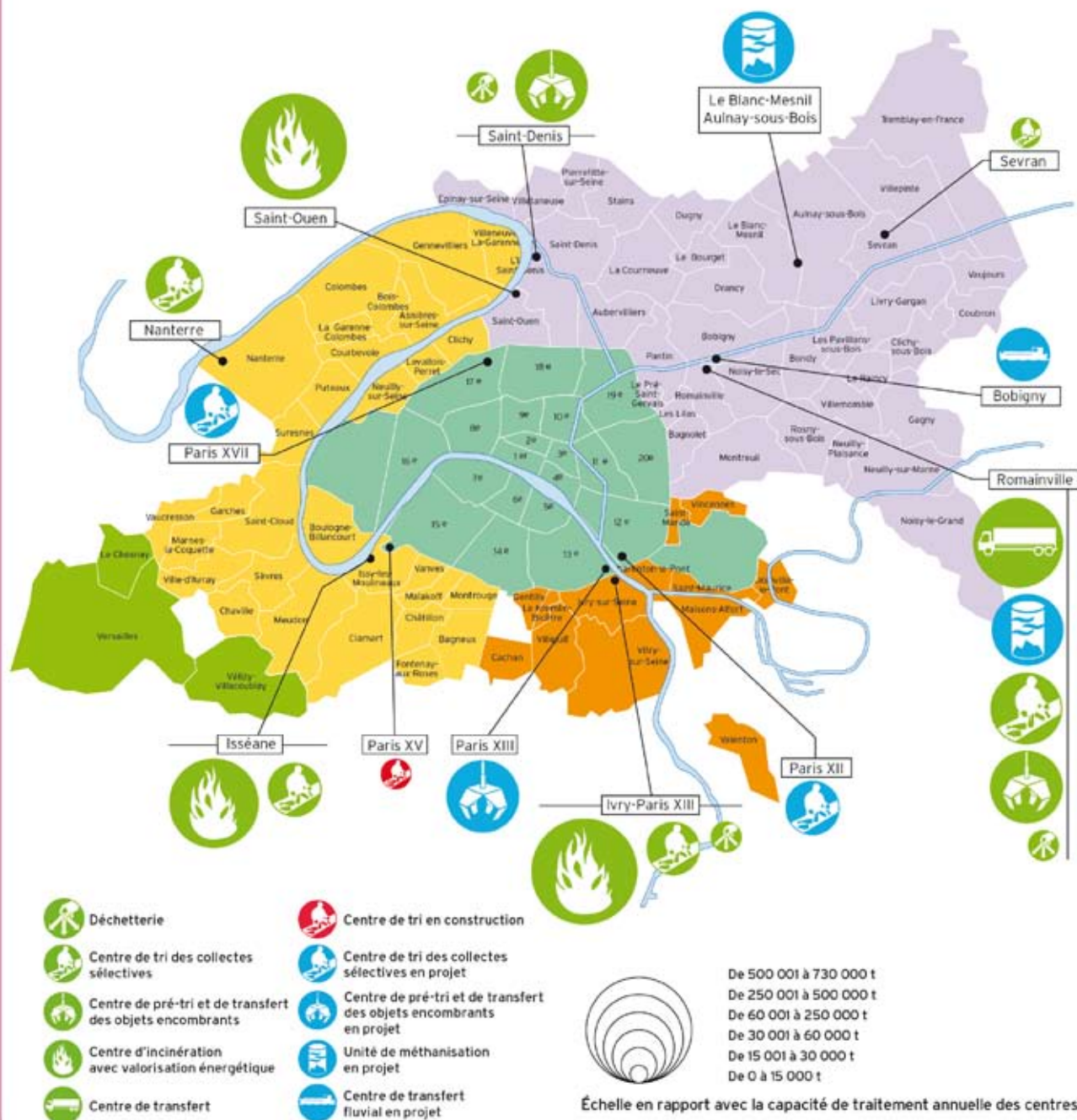
Les installations du SYCTOM

En 2008, le SYCTOM comptait **14** unités de traitement des déchets réparties dans 8 communes.

Il a également mobilisé 17 installations privées.

En construction : 1 centre de tri des collectes sélectives à Paris dans le XV^e arrondissement,
1 unité de méthanisation à Romainville et 1 plateforme fluviale à Bobigny.

En projet : 1 centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, 2 centres de tri des collectes sélectives à Paris XII et Paris XVII et 1 centre de transfert fluvial des objets encombrants à Paris XIII.



PRÉVENIR ET VALORISER LES DÉCHETS

Le SYCTOM encourage la réduction des déchets à la source ainsi que le tri effectué par les ménages. Il investit également dans de nouvelles installations pour valoriser les déchets recyclables et traiter les ordures ménagères ou les déchets biodégradables tout en produisant de l'énergie alternative.

En 2004, il s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets visant à réduire de 300 000 tonnes par an d'ici 2013 les déchets ménagers enfouis ou incinérés.

AGIR DANS LA TRANSPARENCE ET LA CONCERTATION

Le SYCTOM informe le public sur sa mission et sur les enjeux liés à la gestion des déchets via des publications, un site Internet, des salons ou des journées portes ouvertes.

Il associe à son activité toutes les parties prenantes de ses installations - élus et services des communes d'accueil, comme habitants et associations.

Au-delà des séances annuelles des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qui se tiennent à l'initiative des préfets, il réunit régulièrement les comités de suivi des chartes de qualité environnementale, qui veillent au respect des engagements qu'il a pris avec les élus et ses exploitants en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie, et la commission consultative des services publics locaux.

MAÎTRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Syndicat est attentif à réduire au mieux les nuisances liées à ses activités, en particulier les émissions de gaz à effet de serre. Il implante ses installations à proximité des lieux de production des déchets, pour limiter le trafic routier. Il les construit et les exploite dans le respect des populations, des milieux naturels et de l'environnement urbain, en privilégiant des solutions techniques novatrices. Il favorise également le recours aux transports alternatifs à la route.

Les chartes de qualité environnementale : des partenariats pour l'environnement

Afin de protéger les milieux de vie - naturels, professionnels et urbains -, le SYCTOM construit et exploite ses installations conformément à des chartes de qualité environnementale. En les signant, le Syndicat, ses maîtres d'œuvre et exploitants s'engagent sur un certain nombre d'objectifs vis-à-vis des populations riveraines et des collectivités qui accueillent ses équipements. Leurs engagements concernent notamment la préservation des ressources, l'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la limitation du trafic routier, la minimisation des nuisances sonores et olfactives, l'information et la concertation du public, l'insertion professionnelle et la qualité des conditions de travail. Un programme conjoint de suivi et de contrôle est mis en œuvre pour vérifier le respect des objectifs.





2001-2008 : ENGAGEMENTS ET RÉALISATIONS RESPONSABLES

Durant la mandature 2001-2008, le SYCTOM a mené des chantiers importants tout en maîtrisant sa situation financière.

Modernisation et déploiement de son patrimoine

Le SYCTOM a mis en conformité avec la nouvelle réglementation les dispositifs de traitement des fumées des centres d'incinération avec valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII et à Saint-Ouen et réalisé le centre de traitement multifilière Isséane tout en transformant l'ancienne usine d'incinération en centre de transfert des ordures ménagères pendant la fin du chantier. Le Syndicat a également construit 2 centres de tri des collectes sélectives, à Nanterre et Sevran, et lancé le chantier d'un troisième à Paris XV, engagé la rénovation du centre de tri des encombrants à Saint-Denis et programmé la construction de 2 centres de tri-méthanisation à Romainville et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois.

Prévention et valorisation

Depuis 2001, le volume annuel global des déchets traités par le Syndicat a diminué de 10 % (- 200 000 tonnes) et celui des déchets issus de la collecte sélective a doublé, passant de 91 000 tonnes à 167 000 tonnes, pour atteindre 7 % des tonnages traités.

Développement des transports alternatifs

Fin 2008, les 3 UIOM du SYCTOM étaient équipées pour permettre le transport fluvial des mâchefers. Les journaux-revues-magazines de la totalité des centres de tri du SYCTOM pouvaient être transportés par voie d'eau. 30 % des objets encombrants transférés en 2008 l'ont été par le fleuve.

Gestion prospective

Les finances du Syndicat sont saines, grâce à une programmation pluriannuelle des budgets, une gestion active de la dette, une augmentation de 6 % par an de la redevance et une bonne anticipation des charges, notamment celles de l'amortissement d'Isséane.

PRIORITÉ À LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS

En mai, le Comité syndical nouvellement investi a confirmé les orientations stratégiques que le SYCTOM s'est fixées en 2004 :

- **contribuer à la prévention des déchets** pour limiter les quantités à traiter ;
- **diversifier les modes de valorisation et augmenter les capacités de traitement.** Le développement des installations du Syndicat doit se faire au profit du recyclage et de la méthanisation ;
- **réduire au maximum le recours au stockage ;**
- **développer les modes de transport alternatifs à la route** en portant à 90 % à l'horizon 2013, la part des matériaux évacués en sortie de centres par le fer ou la voie d'eau.



TROMBINOSCOPE

■ Membres du Bureau en 2008.

 François DAGNAUD Président du SYCTOM Adjoint au Maire de Paris ■ 75	 Julien BARGETON Conseiller de Paris ■ 75	 Sylvain GAREL Vice-Président du SYCTOM Conseiller de Paris ■ 75	 Frédérique PIGEON Vice-Présidente du SYCTOM Conseillère de Paris ■ 75
 Alain ROUAULT Vice-Président du SYCTOM Président du SITOM93 ■ 93	 Michèle BLUMENTHAL Vice-Présidente du SYCTOM Conseillère de Paris Maire du 12^e ■ 75	 Fabienne GASNIER Conseillère de Paris ■ 75	 Olivia POLSKI Conseillère de Paris ■ 75
 Jacques GAUTIER Vice-Président du SYCTOM Sénateur-Maire de Garches Président du SYELOM ■ 92	 Pascale BOISTARD Adjointe au Maire de Paris ■ 75	 Danièle GIAZZI Vice-Présidente du SYCTOM Conseillère de Paris ■ 75	 Catherine VIEU-CHARIER Adjointe au Maire de Paris ■ 75
	 Yves CONTASSOT Conseiller de Paris ■ 75	 Marie-Laure Harel Conseillère de Paris ■ 75	Délégués du SITOM93 (Seine-Saint-Denis)
	 Alexis CORBIERE Vice-Président du SYCTOM Conseiller de Paris ■ 75	 Jean-Marie LE GUEN Adjoint au Maire de Paris Député ■ 75	 Jean-François BAILLON Adjoint au Maire de Sevran ■ 93
	 Seybah DAGOMA Vice-Présidente du SYCTOM Adjointe au Maire de Paris ■ 75	 François LEBEL * Conseiller de Paris Maire du 8^e ■ 75	 Josiane BERNARD Conseillère municipale de Bagnolet ■ 93
75 Représentants de la Ville de Paris	 Rachida DATI Ministre Conseillère de Paris Maire du 7^e ■ 75	 Héliène MACE DE LEPINAY Conseillère de Paris ■ 75	 Claude CHIABRANDO Vice-Président du SYCTOM Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois ■ 93
 Aline ARROUZE Conseillère de Paris ■ 75	 Claire de CLERMONT-TONNERRE Conseillère de Paris ■ 75	 Jean-Louis MISSIKA Vice-Président du SYCTOM Adjoint au Maire de Paris ■ 75	 Joseph CITEBUA Conseiller municipal de Neuilly-sur-Marne ■ 93
 Pierre AURIACOMBE Conseiller de Paris ■ 75	 Laurence DOUVIN Conseillère de Paris ■ 75	 Anne-Constance ONGHENA Conseillère de Paris ■ 75	 François GIUNTA Adjoint au Maire de Saint-Ouen ■ 93

* Remplacé depuis le 20 mai 2009 par Marie-Chantal BACH, conseillère de Paris.



93



92



92



94



93



92



92



94



93



92



94



93



92



94



94



93



92



94



94



93



92



94



94



93



92



94



93



92



94



78



92



94



78



92



92



94



78

Ca
Pa
c
ites

*

PANORAMA

2008



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

En 2008, le SYCTOM a poursuivi avec détermination son objectif d'augmentation et de diversification de ses ***capacités** de valorisation tout en exerçant son activité quotidienne pour traiter les 2,4 millions de tonnes de déchets reçues et faire évoluer les comportements dans un sens plus respectueux de l'environnement.

Témoignent en particulier de la constance de ses efforts d'investissement : l'ouverture du centre de tri à Sevran, le début du chantier du centre de tri à Paris XV, l'avancement des procédures de marchés publics pour 3 projets d'envergure (modernisation du centre de tri des encombrants à Saint-Denis et création de centres multifilière à Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois) ainsi que le franchissement d'étapes clés pour la concertation sur l'avenir du centre de valorisation à Ivry-Paris XIII.

Alors que depuis 2001 la production de déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM diminue de 0,7 % en moyenne annuelle, cette tendance s'est accentuée avec la crise économique. Si elle s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction à la source, elle traduit aussi un repli de la consommation des ménages franciliens : en 2008, la baisse a été de 2 % (- 2 % pour les ordures ménagères, - 5 % pour les objets encombrants, - 30 % pour les déchets reçus en déchetterie). Elle a dépassé 50 000 tonnes - les ordures ménagères en représentent 84 %, les encombrants, 8 % et les déchetteries, 1 %. Les collectes sélectives se sont quant à elles stabilisées.

La montée en charge progressive du centre multifilière Isséane s'est traduite par une hausse de 18 % de la quantité de déchets incinérés. Elle explique en grande partie la diminution de 75 % des déchets enfouis. La production de matières valorisables, résidus de l'incinération inclus, a quant à elle augmenté de 9 %, et le recours au transport fluvial a progressé de 13 %.

70%

taux de recyclage
des matériaux
issus des collectes
sélectives

54%

des déchets
traités font l'objet
d'une valorisation
énergétique*

52%

taux de recyclage
des déchets
déposés dans
les déchetteries

21%

des déchets incinérés
font l'objet d'une
valorisation matière
après leur valorisation
énergétique
(mâchefers, métaux)

45%

taux de
valorisation
matière des
encombrants

19%

taux de stockage
en ISDND
(OM+ déclassement
+ refus de tri)

24%

part des tonnages
transportés par
la voie d'eau

**34,3
millions €**

recettes de
la valorisation
énergétique

* Afin d'éviter un double compte, le taux de valorisation énergétique a été calculé en retirant du tonnage total d'incinération les résidus de l'incinération (mâchefers et métaux) qui font l'objet d'une valorisation matière.

PRÉVENTION

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. La collecte et le traitement des déchets ayant des impacts environnementaux et représentant un coût pour la collectivité, il est nécessaire d'éviter d'en générer. Non seulement en les triant mieux : meilleure est la qualité du tri, meilleures sont les possibilités de recyclage. Mais aussi en consommant autrement - faire les courses avec un cabas, privilégier les produits réutilisables et ceux dont les emballages sont recyclables, etc.

Afin de faire évoluer les mentalités et les comportements, le SYCTOM a poursuivi en 2008 ses actions visant à favoriser la réduction des déchets à la source : opérations de communication, soutien à la construction d'un réseau de déchetteries, aide à la collecte des vêtements usagés... Il a également pris part aux réflexions menées au niveau régional sur la prévention des déchets et accompagné ses collectivités membres dans la mise en place de la collecte des DEEE. En 2008, les sommes qu'il a consacrées à la prévention des déchets dépassent 60 000 €.

INFORMATION

PRÈS DE 40 % DE VISITEURS EN PLUS

En 2008, le SYCTOM a accueilli 1 402 personnes lors des journées portes ouvertes qu'il a organisées dans ses centres de tri à Nanterre et Sevrans et dans ses centres d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII. Par ailleurs, 3 874 personnes ont découvert les installations du SYCTOM dans le cadre des visites programmées tout au long de l'année, soit une augmentation de près de 40 % par rapport à l'année précédente. Les groupes scolaires ont représenté la moitié des visiteurs et ont fait un bond de 64 % par rapport à 2007. Les ambassadeurs du tri, les techniciens municipaux des services déchets ou encore les gardiens d'immeubles - autant de relais précieux d'information - ont également été reçus lors de rendez-vous fixés avec les communes membres du Syndicat ou ses partenaires locaux.

Un moment privilégié de sensibilisation

Tout comme les journées portes ouvertes, ces rencontres visent à faire découvrir le fonctionnement et l'organisation d'un centre de tri ou de valorisation énergétique - à Nanterre, à Sevrans et à Ivry-Paris XIII. Elles permettent à chacun de mieux prendre conscience de l'impact de la production de déchets et de l'importance du geste de tri à la source. Montrer pour faire changer les comportements, tel est bien l'objectif de cette démarche de transparence. C'est aussi ce qui motive l'aménagement d'un circuit de visite et d'une salle d'information dans les centres du SYCTOM les plus récents (Sevrans, Isséane) ou en devenir (Paris XV, Romainville/Bobigny, Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois).

SUBVENTIONS

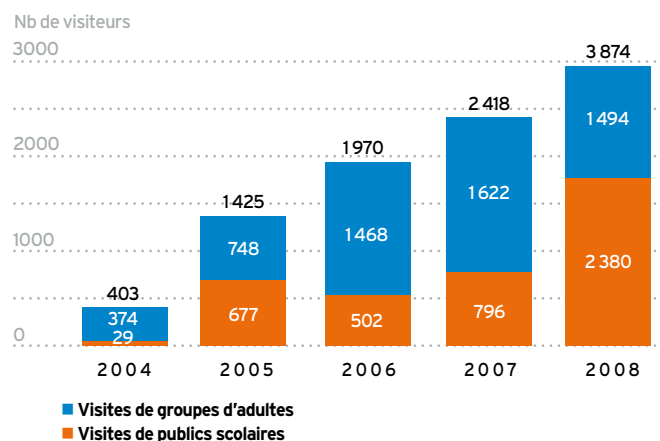
JUSQU'À 10 000 € POUR FAIRE CHANGER LES COMPORTEMENTS

Le SYCTOM a amplifié sa politique de prévention pour 2008 et 2009 en décidant de soutenir financièrement des actions locales visant à promouvoir la réduction des déchets. Il accorde des subventions jusqu'à 10 000 € par an et par commune dans le cadre d'appel à projets.

Actions de sensibilisation

Son aide concerne les initiatives qui ont pour objet de réduire la quantité et la nocivité des déchets jetés à la poubelle ou de développer des modes de consommation plus responsables. Les projets doivent être présentés par les collectivités adhérentes, mais ils peuvent être portés par des associations, les chambres consulaires, des établissements publics, des bailleurs sociaux ou des établissements d'enseignement.

Évolution du nombre de visiteurs reçus dans les installations du SYCTOM depuis 2004



Entre 2004 et 2008, le nombre de visiteurs accueillis dans les installations du SYCTOM lors de visites programmées au fil de l'année a été multiplié par 10.

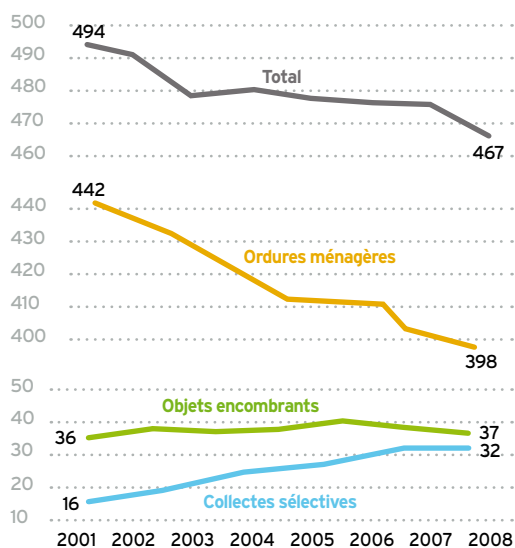


En 2008, le Comité syndical a voté la dématérialisation des documents de l'assemblée (délibérations, décisions, arrêtés) afin de diminuer la consommation de papier.

Moins de déchets à Paris

En 2008, le Syndicat a attribué dans ce cadre une subvention de 10 000 € à la Ville de Paris pour mener une opération pilote dans le 11^e arrondissement. De 2009 à 2012, un programme d'actions de terrain intitulé « Moins de déchets à Paris » y sera expérimenté dans le but de créer une prise de conscience collective et de faire changer les comportements de tous les producteurs de déchets - habitants, commerçants, entreprises, services publics,... Cette démarche est appelée à être étendue à tous les arrondissements afin de réduire les déchets de la capitale de 50 000 tonnes en 5 ans, conformément au plan local de prévention des déchets adopté par le Conseil de Paris en 2007.

Évolution des déchets traités par habitant* 2001-2008 (en kg/an)



Rapportés à l'habitant, les déchets ménagers traités par le SYCTOM en 2008 sont supérieurs de 10 % à la moyenne nationale : 467 kg/an contre 425 kg/an (source ADEME - IFEN 2006). Parmi les facteurs qui expliquent ce phénomène : la présence dans les déchets ménagers de déchets de prestataires de services et d'entreprises commerciales, sur-représentés à Paris, la forte représentation des foyers d'une ou deux personnes en Île-de-France ainsi qu'une consommation plus élevée que dans les autres régions. La production de déchets par habitant a diminué de 2 % par rapport à 2007 (475 kg) et de 5 % par rapport à 2001 (494 kg).

* Quantités traitées par le SYCTOM à périmètre constant (76 communes et 5,07 millions d'habitants en 2008).

FINANCEMENT D'UNE 10^E DÉCHETTERIE

Le SYCTOM a accordé une subvention foncière de 25 700 € à la Communauté d'agglomération Arc-de-Seine pour la réalisation par le SYELOM d'une déchetterie intercommunale à Meudon.

C'est la 10^e déchetterie en 4 ans que le Syndicat aide à financer, après celles d'Aubervilliers, Bagneux, Gennevilliers, Paris 18^e, Paris La Chapelle, Pierrefitte, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte. Il favorise ainsi la mise en place d'un réseau de proximité, indispensable pour faciliter le geste écocitoyen. Au total, ses subventions se sont élevées à plus de 380 791 €.

Un réseau de proximité

Les déchetteries recueillent les déchets occasionnels des ménages qui ne relèvent ni de la collecte sélective ni de la collecte des ordures ménagères, compte tenu de leur poids, de leur volume ou de leur toxicité : encombrants, DEEE, gravats, piles, batteries, solvants, huile de vidange, etc. Leur développement ou leur modernisation sont nécessaires pour valoriser ces déchets et pour réceptionner des déchets spéciaux comme les déchets de soins ou des déchets impropres à un futur traitement par méthanisation. Les déchetteries sont en outre des endroits privilégiés pour sensibiliser les habitants à la prévention et à l'utilité d'effectuer le bon geste de tri.



Présent au Salon de la nouvelle ville et au Salon des collectivités, ou encore à la Biennale de l'environnement en Seine-Saint-Denis et à la Biennale des déchets de Paris, le SYCTOM échange avec des publics variés, spécialisés ou non.

AIDE À LA RÉUTILISATION ET AU RECYCLAGE DES VÊTEMENTS USAGÉS

Afin de favoriser l'implantation de points d'apport volontaire pour les vêtements usagés, le SYCTOM a poursuivi l'aide qu'il apporte à l'association Le Relais et à Écotextiles. Il a exonéré ces deux organismes de la redevance tonnage pour la part non valorisable des textiles qu'ils ont collectés dans les communes. Le Relais a collecté 5 106 tonnes dans 62 communes, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2007, et Écotextiles, 1 091 tonnes dans 22 communes, soit une hausse de 32 %. Les trois-quarts de ces vêtements ont été réutilisés ou recyclés, ce qui a représenté près de 4 750 tonnes en moins à traiter pour le SYCTOM. Cette aide favorise en outre le développement de micro-activités locales fondées sur des emplois d'insertion sociale. Elle sera maintenue jusqu'à fin 2009, le temps que la filière liée à l'application du principe de responsabilité élargie du producteur soit complètement déployée.

Le SYCTOM a renouvelé son soutien au Grand prix de l'environnement des villes d'Île-de-France qui récompense depuis 12 ans les collectivités locales pour les projets qu'elles mènent en faveur de l'environnement et du développement durable.

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE RÉFLEXION RÉGIONAUX

Le SYCTOM a été associé aux groupes de travail qui ont concouru à l'élaboration du projet de Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), dont un volet est dédié à la prévention des déchets. Il a souligné que la prévention est une priorité absolue et que des objectifs quantitatifs de réduction des déchets par habitant doivent être fixés.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan régional d'élimination des déchets de soins (PREDAS), il a fait valoir la nécessité de prendre en compte les déchets de ce type produits par les ménages afin de prévenir les risques infectieux qu'ils présentent pour la santé des agents de tri, de même que dans la filière de méthanisation qui va être mise en œuvre.

Le Syndicat a aussi été sollicité par l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF) pour la réalisation d'un guide sur les pratiques de prévention diffusé aux collectivités franciliennes. Il y a présenté ses actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

Enfin, à la demande de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le SYCTOM a participé au comité de pilotage mis en place pour créer un observatoire de la prévention en Île-de-France.

Évolution de la collecte sélective par habitant (en kg/an) de 2004 à 2008

En moyenne, les collectes sélectives traitées par le SYCTOM s'élèvent à 32 kg par habitant en 2008, soit une progression de 18 % par rapport à 2004. Ce ratio s'est stabilisé en 2008. Pour les communes dont la baisse est supérieure à 10 %, la chute du ratio s'explique par 2 phénomènes croisés : une baisse ou une stagnation des tonnages et parallèlement une forte augmentation de la population. Le SYCTOM accompagne ses collectivités adhérentes pour les aider à faire progresser la collecte sélective.



ÉCHANGES TECHNIQUES SUR LA COLLECTE DES DEEE*

Depuis 2007, le SYCTOM mène des actions de sensibilisation sur la collecte des DEEE en direction de ses collectivités membres, en liaison avec l'Organisme coordinateur agréé pour les DEEE (OCAD3E) et l'ADEME. Le Syndicat a ainsi organisé en 2008 une réunion d'information technique pour faire le point sur la réglementation relative aux DEEE, exposer les processus de dépollution mis en œuvre par la filière et partager les expériences locales. Il a été rappelé à cette occasion que la collecte en benne tasseuse des DEEE n'était pas compatible avec les critères de reprise des éco-organismes. En effet, écrasés ou endommagés, les objets ne peuvent être dépollués correctement.

Évaluation de solutions

Afin de réduire la présence des DEEE dans les objets encombrants, le Syndicat propose plusieurs solutions. Il apporte une aide financière à ses membres qui créent une déchetterie ou qui la modernisent pour y aménager un point de regroupement des DEEE. Il a également décidé de renouveler en 2009 une campagne d'information pour promouvoir le geste citoyen du « un pour un ». Il compare aussi avec l'OCAD3E et l'ADEME d'autres



En 2008, des journées portes ouvertes ont été organisées dans les centres de traitement à Saint-Ouen, Nanterre, Ivry-Paris XIII et Sevran. Ces rencontres sont une occasion unique de sensibilisation des visiteurs aux enjeux de la prévention et du tri des déchets à la source.

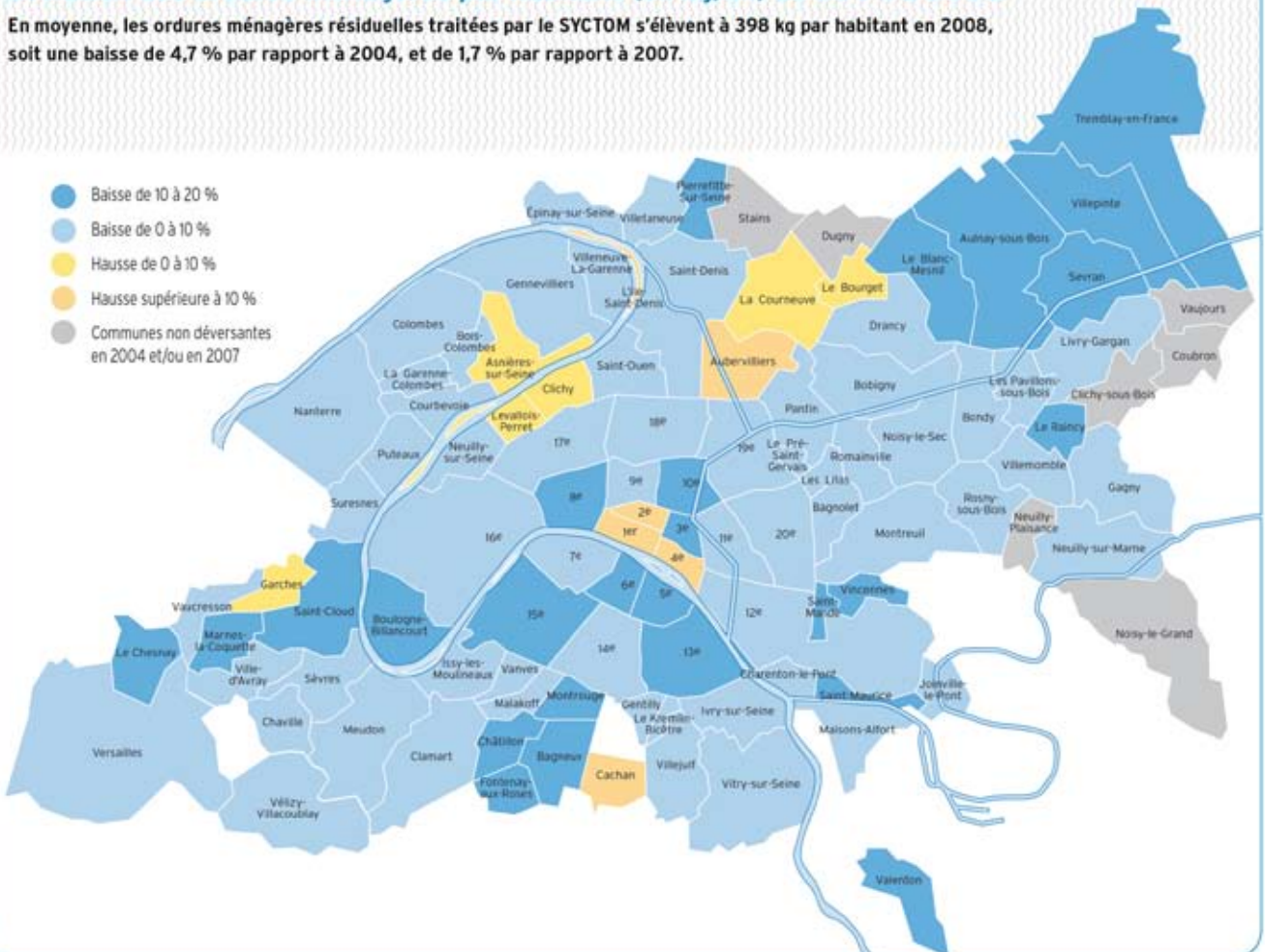
voies de reprise afin d'aider ses adhérents à choisir la solution la plus adaptée à leur propre situation. Une étude a notamment été lancée pour étudier l'impact du dépôt des petits appareils électroménagers dans les bacs jaunes de collectes sélectives à Paris.

* Déchets d'équipements électriques et électroniques

Évolution des ordures ménagères par habitant (en kg/an) de 2004 à 2008

En moyenne, les ordures ménagères résiduelles traitées par le SYCTOM s'élèvent à 398 kg par habitant en 2008, soit une baisse de 4,7 % par rapport à 2004, et de 1,7 % par rapport à 2007.

- Baisse de 10 à 20 %
- Baisse de 0 à 10 %
- Hausse de 0 à 10 %
- Hausse supérieure à 10 %
- Communes non déversantes en 2004 et/ou en 2007



VALORISATION MATIÈRE

Les déchets ménagers sont une mine de ressources : ils contiennent des matières qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production. Leur recyclage a pour avantage de réduire la quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles : il économise les matières premières, évite les impacts environnementaux de l'extraction minière et induit des économies en eau et en énergie dans les process de fabrication. Il donne également naissance à de nouvelles activités.

L'efficacité du recyclage dépend en amont de la qualité du tri à la source : les déchets déposés dans le mauvais bac sortent du circuit de la valorisation matière. Elle dépend en aval de la performance et du coût des techniques de tri mécanique ainsi que des prix mondiaux des matières recyclées.

En 2008, le SYCTOM a continué à augmenter ses capacités de tri avec, pour les collectes sélectives, la mise en service du centre à Sevran et la construction du premier centre de tri parisien et, pour les encombrants, le choix du projet de modernisation du centre à Saint-Denis. La montée en charge du centre de tri d'Isséane et la première année pleine de fonctionnement du centre de tri à Ivry après des travaux d'amélioration ont aussi été des faits marquants.

Bien que les tonnages de déchets entrés en centres de tri et en déchetteries aient diminué de 5 %, la valorisation matière a augmenté de 2 %. Grâce une forte progression du tri des encombrants (+ 13 %) et aux gains d'efficacité réalisés dans la captation des matériaux des collectes sélectives, elle a atteint 219 000 tonnes. Au total, les déchets qui ont fait l'objet d'une valorisation matière (collectes sélectives, objets encombrants, déchetteries, mâchefers et autres résidus de l'incinération) représentent presque 700 000 tonnes, soit 27 % des tonnages traités par le Syndicat.

VALORISATION MATIÈRE DES COLLECTES SÉLECTIVES

OUVERTURE D'UN CENTRE DE TRI À SEVRAN

Depuis 2008, les 10 communes du nord-est de la Seine-Saint-Denis (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte) et

leurs 350 000 habitants disposent d'un centre de tri de proximité à Sevran : mis en service en novembre, celui-ci est implanté au cœur d'un bassin versant de 10 km de rayon. Il recevra à l'année 10 000 tonnes de déchets issus des collectes sélectives.

Respect de l'environnement

Afin de limiter les nuisances pour les riverains, la zone pavillonnaire voisine est séparée du bâtiment par un haut talus planté d'arbres. Quant aux postes de travail, ils ont été conçus selon les recommandations ergonomiques de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Une trentaine de personnes est employée sur le site. Elles ont été recrutées en priorité auprès de la population locale, dont 6 en contrat d'insertion.



Le SYCTOM a investi 13,8 millions € dans le centre de tri des collectes sélectives à Sevran.

COUP D'ENVOI POUR LE PREMIER CENTRE DE TRI PARISIEN

La construction du centre de tri des collectes sélectives à Paris XV a commencé en octobre 2008. C'est le premier des 3 centres de tri *intra muros* prévus par le SYCTOM pour faire face à l'essor de la collecte des bacs jaunes dans la capitale et rééquilibrer la répartition de ses installations entre Paris et la banlieue. Le coût de cet équipement s'élève à près de 28 millions € pour le Syndicat.

Sur des vestiges mésolithiques

Le chantier de Paris XV a pu démarrer après 6 mois de fouilles archéologiques qui ont mis au jour des traces de chasseurs-cueilleurs remontant à 8 000 ans av. J.-C. - le plus ancien site de peuplement parisien jamais identifié. La construction durera 20 mois. Livrée au deuxième trimestre 2010, l'unité réceptionnera les déchets triés par 350 000 habitants d'une partie des 14^e et 15^e arrondissements, soit 15 000 tonnes/an, à raison de 20 bennes par jour.

2 centres en projet

Toujours dans une logique de proximité visant à limiter le trafic routier et réduire les émissions de gaz à effet de serre, le SYCTOM projette la réalisation de 2 autres centres de tri à Paris même. Paris XVII prendra place dans le cadre du réaménagement du quartier des Batignolles. Il traitera environ 30 000 tonnes/an de déchets issus de la collecte sélective d'arrondissements parisiens et de communes de banlieue.



D'une capacité de traitement de 20 000 tonnes/an et progressivement mis en service en 2008, le centre de tri d'Isséane a valorisé 73 % des 12 500 tonnes de collectes sélectives qu'il a reçues, soit 9 095 tonnes.



En cours de construction, le centre de tri à Paris XV se situe en bordure du boulevard périphérique, au nord-ouest de l'héliport. De grande qualité environnementale, son projet architectural se distingue par sa remarquable intégration paysagère et urbaine.

Il recevra en outre les ordures ménagères collectées par voie pneumatique dans ce nouveau quartier. Le centre à Paris XII est appelé à remplacer le centre de tri à Ivry-Paris XIII.

CENTRE DE TRI À NANTERRE : DES TRAVAUX PROGRAMMÉS

Le SYCTOM a mené en 2008 une étude de faisabilité en vue de moderniser le centre de Nanterre qui date de 2004. Les résultats de cette étude ont conduit le SYCTOM à programmer des travaux relatifs à l'optimisation de la sécurisation du site et des conditions de travail des agents. Le Syndicat a par ailleurs décidé de poursuivre sa réflexion sur la modernisation du process de tri.

VALORISATION MATIÈRE DES ENCOMBRANTS

CENTRE DES ENCOMBRANTS

À SAINT-DENIS : CHOIX DU PROJET

+ DE DÉTAILS

Carte des centres de tri des collectes sélectives mobilisés par le SYCTOM (par bassin versant).

PAGE 40

À l'issue d'un concours d'architecture, le SYCTOM a choisi le groupement d'entreprises piloté par le cabinet Inddigo comme maître d'œuvre de la modernisation du centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants à Saint-Denis. Entièrement repensée, cette unité permettra le pré-tri de 60 000 tonnes d'encombrants à l'année. L'intégralité des matériaux sortants sera évacuée par voie fluviale, évitant ainsi la circulation de 1 300 camions par an. La déchetterie actuelle sera quant à elle reconstruite par la communauté d'agglomération de Plaine Commune, avec le concours financier du Syndicat.



Une fois rénové, le centre de tri des encombrants à Saint-Denis comportera une façade végétalisée côté Seine et une façade incurvée semblable à une coque de bateau côté rue.

+ DE DÉTAILS

Volume de déchets recyclés par filière de reprise

PAGE 41

Mise en service fin 2011

Le projet architectural a été retenu en concertation étroite avec les communes de Saint-Denis et de l'Île-Saint-Denis, la communauté d'agglomération de Plaine Commune et le Port autonome de Paris. Il s'inscrit dans la continuité des berges de la Seine. Le déversement et la manutention des déchets seront effectués à l'intérieur du bâtiment.

Le chantier devrait démarrer en septembre 2010 et l'exploitation, fin 2011. Pendant les travaux, le SYCTOM fera appel à des centres privés pour assurer la continuité du service. Le coût du projet est estimé à plus de 16 millions d'euros HT.



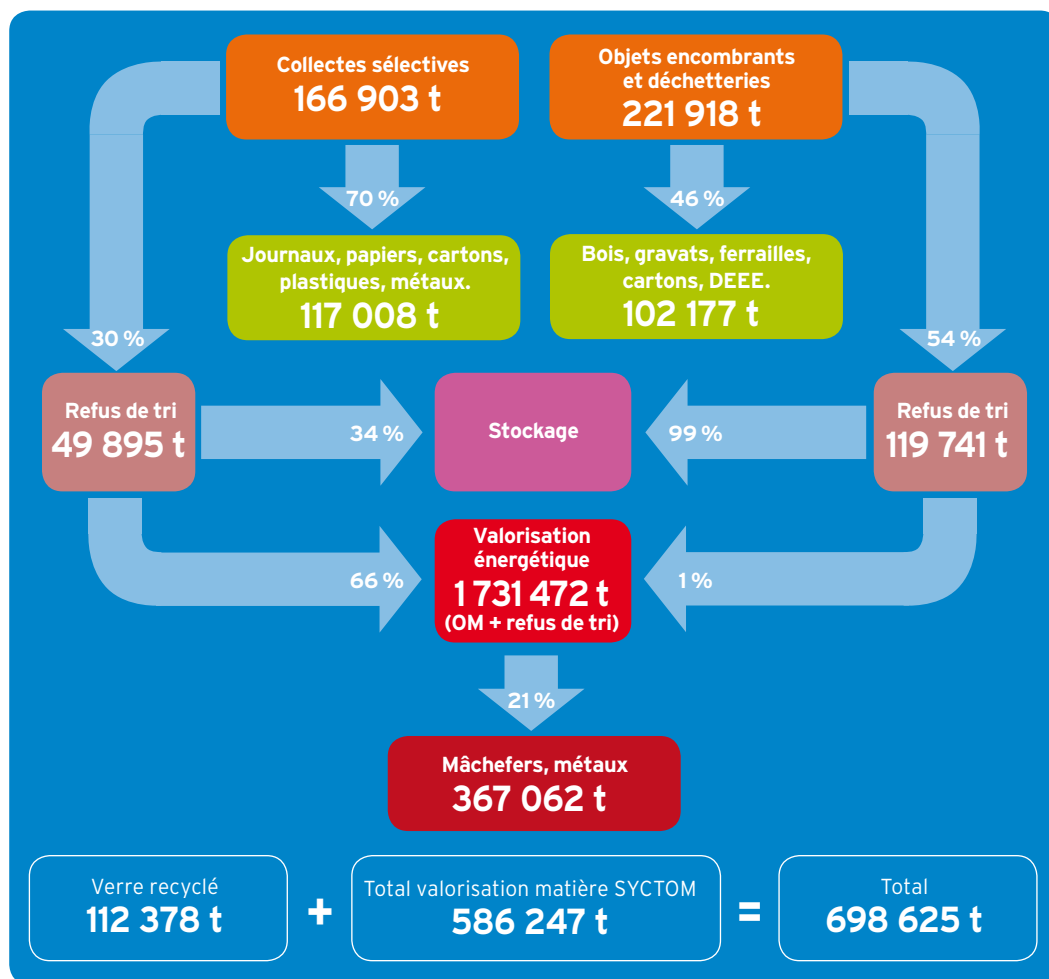
Haute Qualité Environnementale

Les bâtiments industriels dont le SYCTOM s'équipe sont conçus selon les critères de la Haute qualité environnementale (HQE).

Les installations sont étudiées pour améliorer les conditions de travail des agents d'exploitation, tant du point de vue de l'hygiène, de la qualité de l'air, que du confort professionnel (physique, thermique, visuel, acoustique et olfactif).

Afin d'économiser les ressources naturelles, les matériaux recyclables sont privilégiés dans la construction. Sont également systématiquement intégrées aux projets la gestion de l'énergie (maîtrise des consommations énergétiques, recours aux énergies renouvelables) et la maîtrise des consommations d'eau (récupération et réutilisation des eaux de pluie, dispositifs d'économie d'eau potable).

Les circuits de la valorisation matière



Au total, 27 %
des déchets traités
par le SYCTOM
donnent lieu
à une valorisation
matière.

+ DE DÉTAILS
Volume de déchets
destinés à la
valorisation matière
reçus et traités
par centre
(collecte sélective,
encombrants,
déchetteries)

PAGE 41

Collectes sélectives

Après avoir été triés par les ménages et mis dans la poubelle adéquate (bac jaune en général), les journaux, magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve métalliques, aérosols et canettes sont de nouveau triés par le SYCTOM.

À l'entrée des centres de tri, un contrôle qualité visuel est effectué. Si le contenu des bennes comporte trop de déchets indésirables (ordures ménagères, matériaux souillés...), il n'est pas trié mais orienté vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage. Cela représente 7 % des quantités collectées (12 000 tonnes en 2008). En outre, la collectivité se verra appliquer le tarif du coût de traitement des ordures ménagères, bien moins favorable que celui des collectes sélectives.

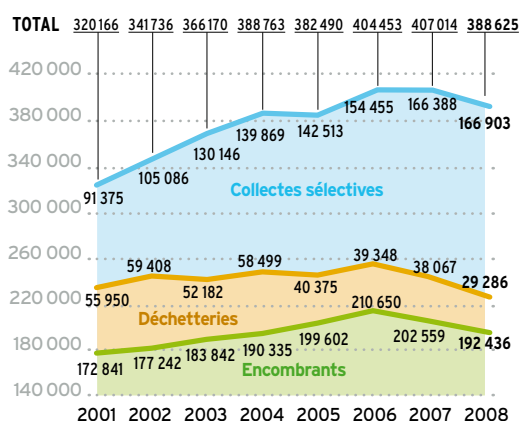
Les déchets qui entrent dans les centres sont triés mécaniquement et manuellement. Ceux d'entre eux qui sont recyclables - 70 % - sont séparés par matériau (carton, papier, types de plastiques, acier, aluminium...) et compactés sous forme de « balles » pour être expédiés vers des industriels (papetiers, métallurgistes...). Les 30 % restants sont orientés vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage. Il s'agit de déchets qui ont été mis par erreur dans le bac de collecte (sacs et films plastiques, blisters, barquettes en plastique...), ou qui ne correspondent pas aux critères de reprise des industriels (papier souillé par exemple), ou que la chaîne de tri a rejeté (objets trop petits, imbriqués...).

Encombrants

Les objets encombrants (mobilier cassé ou usagé, matelas, électroménager, grands cartons...) et les gravats sont pré-triés dans les centres du SYCTOM avant d'être dirigés vers des centres spécialisés. Après ce deuxième tri affiné, seuls 45 % d'entre eux sont expédiés vers des filières de recyclage dédiées. La présence de DEEE qui ne correspondent pas aux critères de reprise des filières de valorisation explique en partie le taux élevé des refus. Les 55 % restants sont essentiellement dirigés vers des centres de stockage.

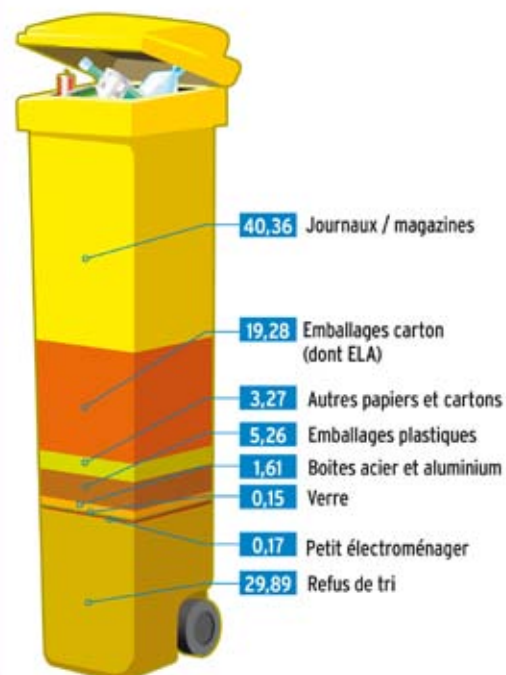
Des résidus de l'incinération sont également valorisés. Les métaux sont livrés à l'industrie métallurgique pour la fabrication de nouveaux alliages. Les mâchefers sont utilisés, après traitement, en remblais par le secteur des travaux publics.

Évolution des collectes destinées à la valorisation matière (courbes cumulées en tonnes/an)

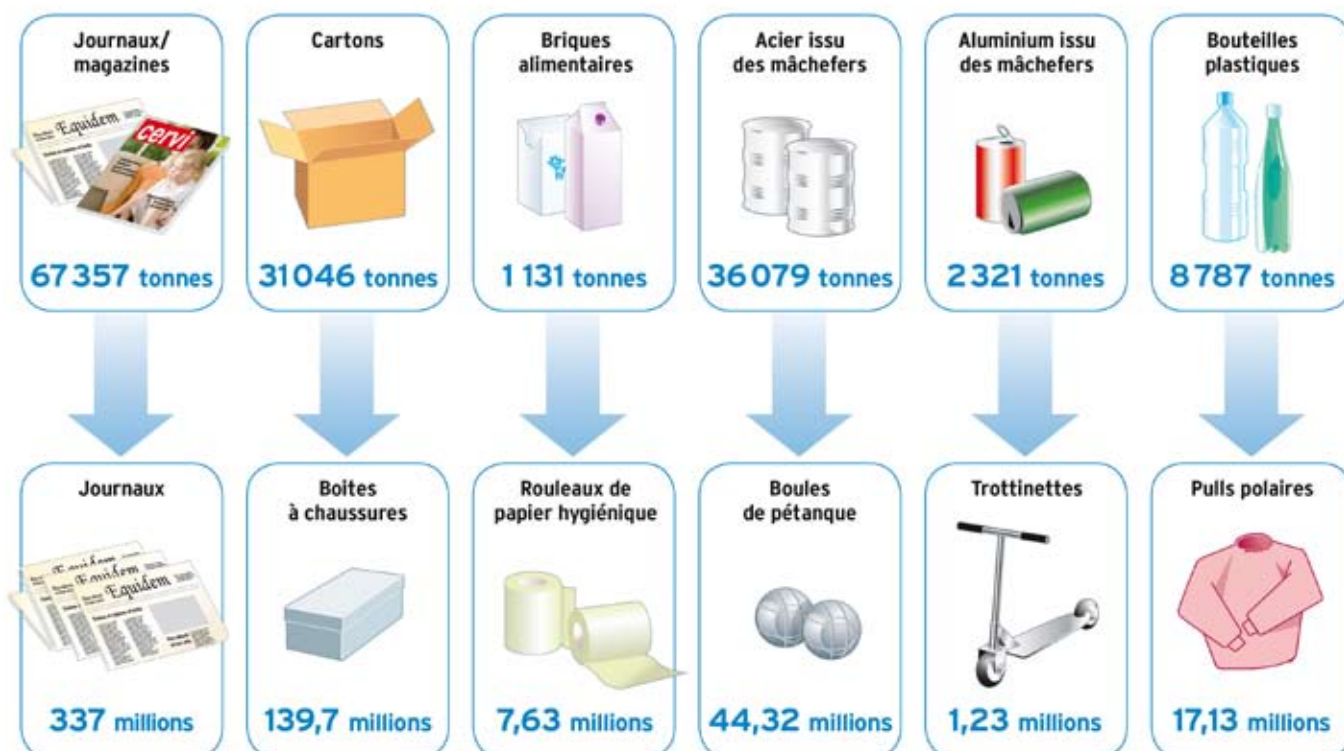


De 2001 à 2008, le volume de déchets entrés dans les centres de tri et les déchetteries du SYCTOM a progressé de 21 %. Mais compte tenu de la conjoncture économique, il a baissé de 5 % en 2008. Les collectes sélectives ont stagné, les tonnages d'objets encombrants ont diminué de 5 % (- 10 123 tonnes) et les déchets déposés dans les déchetteries ont chuté de 30 % (- 8 781 tonnes). La valorisation des objets encombrants a cependant augmenté de 13 % (+ 11 721 tonnes).

Composition d'un bac de collecte sélective reconstituée après tri (en %)



Une seconde vie pour les matériaux recyclables



L'Union européenne s'est fixé comme objectif pour 2020 de réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et de porter à 20 % la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie finale – cet objectif a été fixé à 23 % par le Grenelle 1.

Les ordures ménagères résiduelles étant composées à 60 % environ de biomasse, elles constituent une source d'énergie alternative intéressante pour lutter contre le changement climatique : incinérées, elles se substituent aux combustibles fossiles pour alimenter les réseaux électriques ou de chauffage urbain. Ainsi, 10 % de la consommation électrique des ménages ou 15 % de leurs besoins en chauffage et en eau chaude pourraient être couverts par l'incinération de leurs déchets.

Mobilisant peu de surface, la combustion des déchets est particulièrement intéressante en milieu urbain. Elle a aussi pour avantage de réduire de façon notable leur quantité : les résidus ultimes représentent seulement 2 % des tonnages entrants dans les unités de valorisation énergétique du SYCTOM, et les mâchefers, qui en représentent 21 %, sont valorisés.

Autre procédé de valorisation des biodéchets : la méthanisation, qui sert à fabriquer du compost et à produire de l'énergie. Les 3 grands projets de valorisation que le Syndicat envisage de réaliser dans les 10 ans à venir intègrent ce procédé innovant. Ils ont connu des avancées significatives durant l'année.

En 2008, le SYCTOM a traité 57,5 % des déchets qu'il a reçus dans des unités de valorisation énergétique (1 697 783 tonnes). Lors de sa première année de fonctionnement, le centre multifilière Isséane a évité le stockage de plus de 371 000 tonnes de déchets. Avec sa mise en service progressive, les capacités de production de vapeur d'eau du Syndicat ont augmenté de 14 %, ce qui a permis de chauffer 300 000 logements⁽¹⁾ au total.

MONTÉE EN CHARGE D'ISSÉANE

Mis en service fin 2007, le centre multifilière Isséane intègre un centre de tri des collectes sélectives et une unité de valorisation énergétique par incinération (l'activité de tri des objets encombrants a été stoppée au cours de l'année 2008). Il est dimensionné pour traiter les déchets de plus d'un million d'habitants de l'ouest parisien (22 communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines et 3 arrondissements de Paris). L'incinération de 460 000 tonnes/an de déchets non recyclables servira à fournir du chauffage et de l'eau chaude à 79 000 logements⁽¹⁾ et à produire de l'électricité au-delà des propres besoins du site.

Mise en service progressive

L'année a été marquée par le rodage des équipements et une montée en charge progressive des capacités de traitement. Les collectivités du bassin versant ont par conséquent dû réaliser des efforts d'adaptation importants pour répartir leurs flux en fonction des possibilités de traitement. Au total en 2008, la mise en service d'Isséane a évité le stockage de plus de 371 000 tonnes de déchets et a permis de chauffer et d'alimenter en eau chaude près de 39 000 logements⁽¹⁾.



Constitué de 19 sentinelles, habitants ou salariés d'entreprises riveraines, le groupe d'observateurs permanents constitué dès le début du chantier d'Isséane a poursuivi sa mission pour suivre le fonctionnement du site.

Diagnostic pour les encombrants

La chaîne de tri des encombrants a par ailleurs été arrêtée, le taux d'empoussièrément dépassant le seuil acceptable pour la santé du personnel d'exploitation. Un diagnostic a été confié à un cabinet d'expertise indépendant en vue d'examiner les solutions qui pourraient être mises en œuvre. L'une d'elles consisterait à se concentrer sur le tri des déchets issus des collectes sélectives, en développant et en optimisant les espaces et les capacités qui lui sont alloués.

(1) Logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.

AVANCÉE DES PROJETS DE MÉTHANISATION EN SEINE-SAINT-DENIS

Deux centres modernes de valorisation des déchets doivent voir le jour en Seine-Saint-Denis. Ils traiteront 400 000 tonnes de déchets dont 40 % sont actuellement enfouis et 60 % incinérés. Accueillant l'un et l'autre chaînes de tri et méthaniseurs, ils transformeront les déchets en matières recyclables, en bioénergie et en compost.



Les chartes de qualité environnementale qui fixent les engagements que devront respecter le centre multifilière à Romainville et la plateforme fluviale à Bobigny ont été signées avec les villes de Romainville et de Bobigny en 2008.

Romainville/Bobigny

En 2008, le SYCTOM a attribué le marché pour la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de traitement multifilière à Romainville et d'une plateforme fluviale à Bobigny au groupement Urbaser/Valorga/S'pace pour un montant de 410 millions d'euros (dont un investissement de 192 millions d'euros HT). En juin 2008, le groupement a pris en charge la gestion du site actuel, en conservant les équipes en place. Il devra réaliser une unité de triméthanisation des ordures ménagères résiduelles (315 000 tonnes/an), une unité de tri des collectes sélectives (30 000 tonnes/an) et une unité de pré-tri des objets encombrants (60 000 tonnes/an). Il devra également construire une plateforme fluviale sur le canal de l'Ourcq à Bobigny - afin d'évacuer les matières sortantes par voie d'eau - et creuser un tunnel sous la RN.3 pour le relier au site de traitement. 18 000 camions/an seront ainsi évités sur les routes. Le début des travaux est programmé début 2010 et la mise en service au premier semestre 2013.

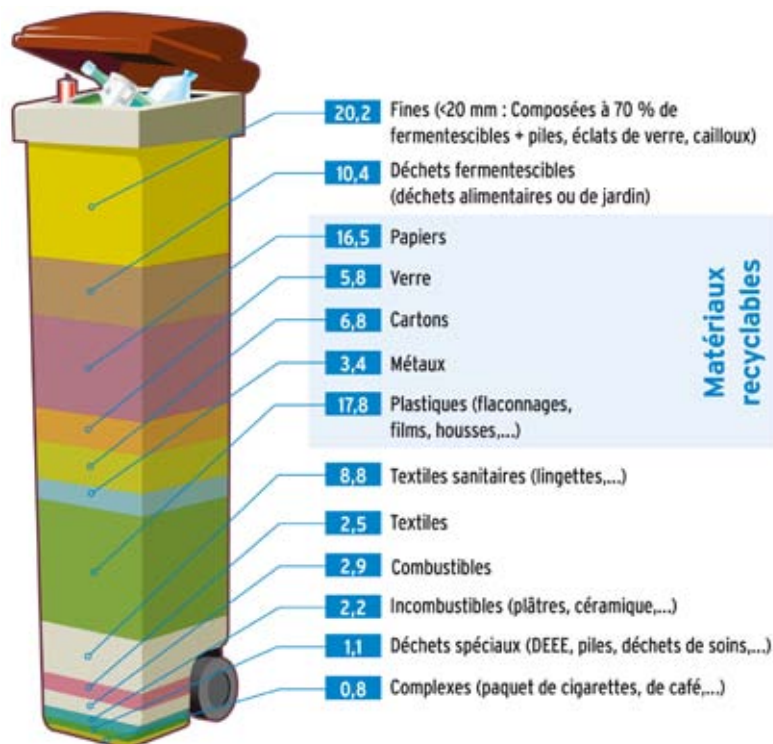
Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois

La procédure de marché public pour la conception et la réalisation du centre au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois a été lancée en juin 2008. Construit en co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), cet équipement innovant aura pour particularité de méthaniser à la fois des déchets biodégradables (40 000 t) et les boues de la future station d'épuration des eaux usées voisine (10 000 tonnes).

Composition d'un bac d'ordures ménagères résiduelles* (en %)

La part des matériaux recyclables (papiers, cartons, plastiques, métaux, textiles et verre), en baisse constante depuis 2001, est passée de 60 % en 2007 à 52,8 % en 2008. Une réduction qui peut s'expliquer par une tendance à la baisse des papiers, cartons et verre mais aussi par l'impact positif du geste de tri. En effet, si la consommation en emballage plastique est globalement à la hausse, le flux après tri des plastiques reste constant.

Par ailleurs, on notera que la représentation des putrescibles (fermentescibles, papiers, cartons, textiles sanitaires) à 56,74 % est représentative de la teneur moyenne en putrescibles des bennes d'OM. Elle confirme une tendance très légère à la baisse par rapport au début des années 2000, notamment du fait de la baisse des papiers et des cartons, compensée en partie par une hausse des textiles sanitaires.



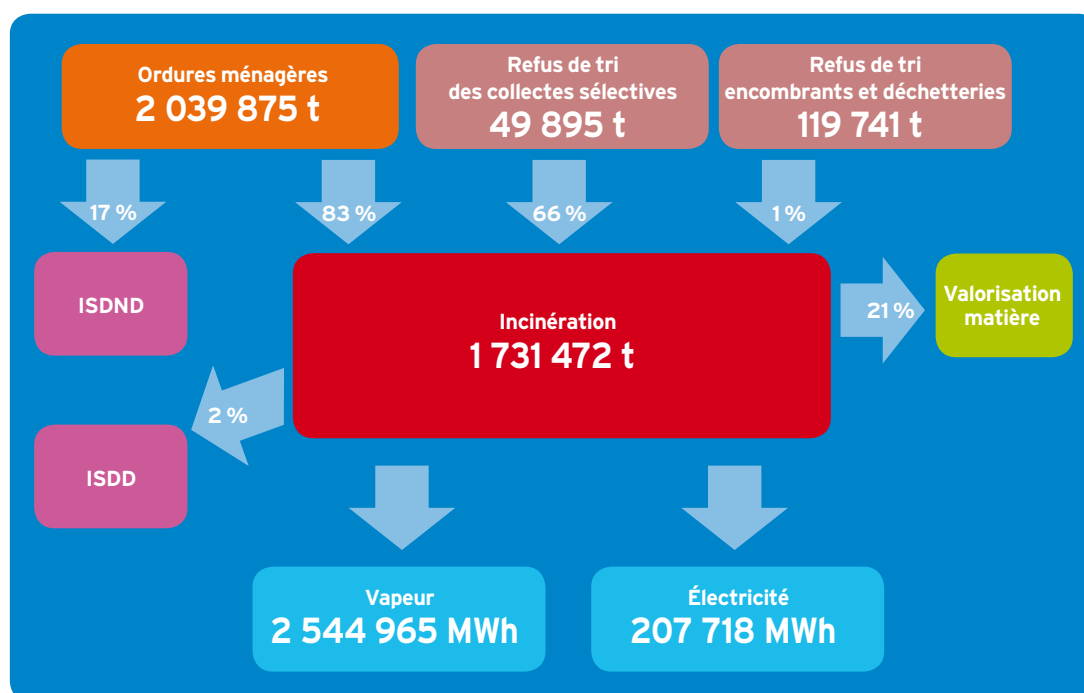
+ DE DÉTAILS

Carte des centres de valorisation énergétique mobilisés par le SYCTOM (par bassin versant)

PAGE 42

* Résultats obtenus lors des 5 dernières campagnes de caractérisation réalisées en 2007 et 2008 à partir de l'échantillonnage de 38 bennes d'ordures ménagères.

Les circuits de la valorisation énergétique



Au total, 71 %
des déchets traités
par le SYCTOM
sont incinérés.

La vapeur d'eau produite par l'incinération des déchets est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Envoyée par les canalisations souterraines puis dans les immeubles desservis par la CPCU, elle est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et chauffer l'eau sanitaire. Les capacités totales du SYCTOM permettent le chauffage de 300 000 logements⁽¹⁾, ce qui évite l'utilisation de 6 000 chaufferies collectives et la consommation de 300 000 tep. La vente de vapeur d'eau et d'électricité s'est élevée à 34,3 millions d'euros en 2008.

La surveillance des rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques des centres de valorisation énergétique par incinération du SYCTOM sont contrôlés et analysés en continu au moyen d'instruments de mesure placés dans les cheminées. Les relevés sont communiqués régulièrement, chaque mois ou chaque trimestre selon les arrêtés d'exploitation, au service technique d'inspection des installations classées de la préfecture de police (STIIC, équivalent des DRIRE pour Paris et les départements de la petite couronne). Celui-ci peut aussi mener sur place des contrôles inopinés.

Le Syndicat fait par ailleurs appel à des laboratoires indépendants qui réalisent des contrôles ponctuels deux fois par an (en plus des deux contrôles réglementaires) pendant toute la durée de l'exploitation. En 2008, ces campagnes de mesure montrent que les émissions se situent bien en deçà des seuils réglementaires (cf. tableau des résultats des contrôles des rejets page 43).

L'ensemble de ces données est trans-

mis aux communes d'accueil et riveraines des centres, à la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) et au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale. Elles figurent aussi dans le dossier d'information du public remis chaque année à la préfecture et sont consultables depuis le site Internet du SYCTOM.

Impact environnemental

L'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques de dioxines-furannes et d'éléments traces métalliques fait également l'objet d'un programme de surveillance. Des jauges de type « Owen » sont installées sur des points témoins afin de mesurer le degré de pollution lié à la présence des unités d'incinération. Ces points ont été déterminés par modélisation mathématique. Les jauges sont exposées pendant 2 mois.

Biosurveillance

Parallèlement à ce suivi réglementaire, le SYCTOM mène des campa-

gnes ponctuelles de biosurveillance pour améliorer les connaissances sur les impacts sanitaires et environnementaux de ses installations. Il a chargé les sociétés ASCAL, ESOPÉ et ARIA de mesurer la teneur en polluants de végétaux présents dans l'environnement de ses sites. Ainsi, en 2007 et 2008, des choux frisés ont été exposés près des jauges relatives au centre de Saint-Ouen et d'Ivry, suivant les recommandations du guide de l'INERIS⁽²⁾. Cela permet d'établir une corrélation entre le degré de pollution ambiant et les valeurs limites alimentaires, ou encore de comparer les méthodes de suivi - jauges et biosurveillance. Par ailleurs, pour Isséane, ont été réalisés un point zéro à partir de bio indicateurs (mousse et lichen) et une campagne supplémentaire dans l'année suivant la mise en service du centre. Aucune incidence spécifique sur ces 3 sites n'a été mise en évidence à travers ces différentes campagnes.

DE DÉTAILS
Résultats des
campagnes de
contrôle des rejets
atmosphériques
des centres
d'incinération

PAGE 43

(1) Logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.

(2) Institut national de l'environnement industriel et des risques - Guide « Méthode de surveillance des retombées des dioxines et furanes autour d'une unité d'incinération des ordures ménagères ».

IVRY-PARIS XIII : DES ÉTAPES CLÉS POUR LA CONCERTATION

L'année 2008 a marqué une étape importante dans la démarche de concertation que le SYCTOM a engagée depuis 6 ans sur l'avenir du centre multifilière à Ivry-Paris XIII, en collaboration étroite avec les villes d'Ivry-sur-Seine et de Paris. Construite en 1969, cette unité trie et valorise 730 000 tonnes d'ordures ménagères par an et permet de chauffer 100 000 logements⁽¹⁾. Les débats sur le renouvellement du site menés avec les collectivités et les populations concernées ont montré l'intérêt porté à la réduction de ses capacités de traitement et à la mise en œuvre de solutions exemplaires sur le plan environnemental.

+ DE DÉTAILS
Volume des déchets incinérés et données de valorisation énergétique par centre

PAGE 42

Travaux de prolongation

Pour que le processus de concertation puisse se poursuivre dans des conditions sereines, et afin d'assurer la continuité du service, le SYCTOM a planifié un programme de travaux sur 3 ans (73 millions d'euros HT) qui prolongera la vie du centre jusqu'en 2018 dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité, et à un coût maîtrisé. Il a également mené des études afin que son exploitation puisse être poursuivie au maximum de ses capacités pendant les phases de construction du futur centre.

Les déchets du SYCTOM : une source d'énergie alternative

- 1 371 472 tonnes de déchets ménagers incinérés
- ➔ chauffage et eau chaude pour 300 000 logements⁽¹⁾
- ➔ consommation de 300 000 tonnes équivalent pétrole évitée
- ➔ couverture de 50 % des besoins du réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU)

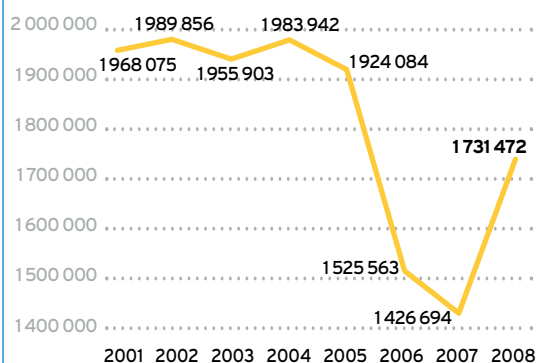
Faisabilité du projet

Les études de faisabilité engagées en 2007 pour la création d'un centre de valorisation énergétique alliant les procédés de méthanisation et d'incinération ont été achevées : les 3 équipes pluridisciplinaires retenues ont remis leurs propositions fin 2008. Toutes concluent à la viabilité sur le site de cette solution mixte qui permet d'abaisser à 350 000 tonnes/an les déchets incinérés, soit une diminution de moitié, tout en maintenant la production de chaleur à son niveau actuel. Destiné à accueillir 600 000 tonnes de déchets (ordures ménagères résiduelles et résidus des unités de méthanisation de Seine-Saint-Denis), le site devrait comporter une chaîne de tri des ordures ménagères en amont de la méthanisation.

Débat public

En décembre, le Comité syndical a autorisé le Président du SYCTOM à saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) conformément à la loi du 28 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Celle-ci a décidé en 2009 que le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-Paris XIII doit faire l'objet d'un débat public qu'elle organisera. Au terme de cette procédure et au vu des enseignements du débat, le SYCTOM sera alors en mesure de décider du contenu du projet, en 2010.

Évolution des déchets incinérés (en tonnes/an)



La montée en charge de l'unité d'incinération d'Isséane, ouverte fin 2007, est à l'origine de la hausse de 17,5 % des déchets incinérés (+ 304 778 tonnes). Son fonctionnement à pleines capacités permettra au SYCTOM de valoriser en énergie 1 900 000 tonnes de déchets par an au total - un seuil inférieur de 4 % à la moyenne des tonnages traités de 2001 à 2004.

(1) Logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.

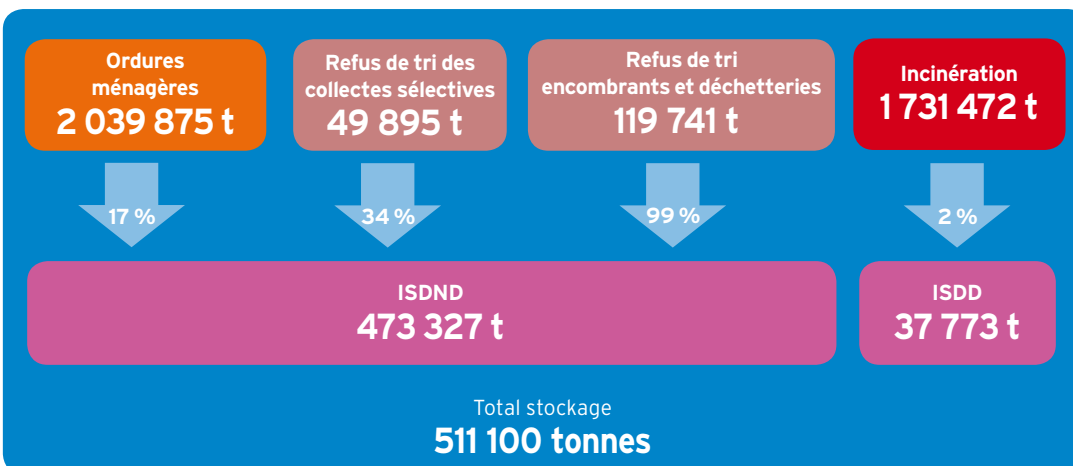
STOCKAGE

Le SYCTOM recourt au stockage en dernier ressort : pour les déchets qu'il ne peut traiter faute de capacités de valorisation énergétique suffisantes (notamment 17 % des ordures ménagères résiduelles, soit 337 380 tonnes) et pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas actuellement de solutions de valorisation viables sur le plan technique, économique ou environnemental. Appartiennent à cette catégorie les résidus du traitement des fumées d'incinération et les déchets dont la matière recyclable a déjà été extraite (refus de tri de collectes sélectives et d'encombrants). La diversification de ses modes de traitement et l'augmentation de ses capacités de valorisation autant que ses actions en faveur de la prévention des déchets sont destinées à réduire autant que possible les quantités de déchets enfouis.

Exerçant sa mission de service public dans une zone urbaine très dense, le Syndicat ne dispose pas d'installation de stockage des déchets dangereux ou non dangereux (ISDD ou ISDND, anciennement CET). Il fait appel à des sites privés situés en dehors de son périmètre d'intervention et qui, certifiés conformes à la norme ISO 14001, présentent des garanties en matière de maîtrise des risques environnementaux.

En 2008, le SYCTOM a acheminé 19 % de déchets (OM, déclassements et refus de tri) vers des ISDND (473 327 tonnes).

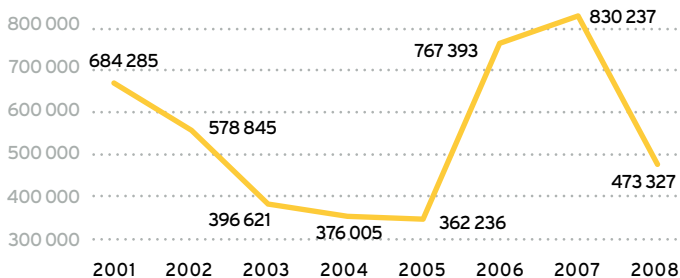
Les circuits du stockage



Au total, 20 % des déchets traités par le SYCTOM sont déposés dans les ISDD et les ISDND.

Les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri qui, faute de capacités, ne peuvent être valorisés en énergie, sont stockés dans des ISDND, réservées aux déchets non dangereux. Ces installations répondent à une réglementation stricte relative à l'étanchéité du sous-sol, à la récupération du biogaz et des lixiviats, au drainage des eaux de pluie et au suivi de la qualité des nappes phréatiques. Les cendres et les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) concentrent les polluants contenus dans les déchets ou générés lors de la combustion. Ils subissent un traitement qui les rend inertes avant d'être enfouis en ISDD, réservé aux déchets dangereux. Ils sont stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriées pour assurer leur traçabilité. En outre, 38 815 tonnes de gravats ont été déposées en CET de classe 3, réservé aux déchets inertes.

Évolution des déchets stockés en ISDND (en tonnes/an)



Les tonnages enfouis dans des installations de stockage des déchets non dangereux ont chuté de 75 % en 2008 (- 357 223 tonnes). Cette baisse est due à 85 % à la mise en service d'Isséane qui a incinéré plus de 370 000 tonnes de déchets ménagers. Le fonctionnement à pleines capacités de son unité d'incinération permettra de réduire encore de 90 000 tonnes les déchets ultimes et de descendre en deçà du niveau de stockage de 2005.

DE DÉTAILS
Volumes de déchets stockés, par installation de stockage et par centre de traitement du SYCTOM expéditeur

PAGE 43

TRANSPORT ALTERNATIF

Le rééquilibrage des modes de transport fait partie des orientations de la politique européenne des transports et du Grenelle de l'environnement pour limiter les nuisances liées au trafic routier : émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique et sonore, encombrements, risques d'accident.

Depuis 1995, le SYCTOM a fait du développement des transports alternatifs à la route l'une de ses priorités stratégiques, pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. Il s'est fixé comme objectif d'acheminer par le fer ou la voie d'eau 90 % de ses flux sortants d'ici 2013, ce qui évitera la circulation de 40 000 poids lourds par an. Pour l'implantation de ses équipements, il prend en compte la possibilité d'utiliser les modes doux. Le projet développé avec UPM Chapelle Darblay pour l'expédition des journaux, revues et magazines est à cet égard exemplaire. Pour ces flux, le taux d'utilisation de la voie d'eau a atteint 80 % au second semestre 2008.

Sur l'année, les déchets ou matières recyclables expédiées par barges ont augmenté de 15 %, passant de 220 377 tonnes à 252 636 tonnes. Avec 24 % des tonnages évacués par des modes de transport alternatif, 11 000 camions ont été évités sur les routes.

DU FER À LA VOIE D'EAU

Depuis mai 2008, les mâchefers de l'unité de valorisation énergétique à Saint-Ouen (120 000 tonnes/an) sont transportés par péniches jusqu'aux centres de traitement spécialisés de Saint-Ouen l'Aumône (95) et de Triel-sur-Seine (78), situés à une cinquantaine de kilomètres. La circulation de 22 camions par jour est ainsi évitée. La voie d'eau présente en outre une meilleure disponibilité que la voie ferrée utilisée jusqu'à présent.



Un nouveau type de caisses mobiles (Unités de transport intermodal ou UTI) est utilisé en boucle pour transporter les balles de papier recyclable et les bobines de papier neuf. Les UTI empruntent la Seine entre le port de Gennevilliers et le port de Rouen. Elles sont chargées sur des camions pour les livraisons de courte distance – entre ces 2 ports et les installations du SYCTOM, de Chapelle Darblay et des imprimeurs.

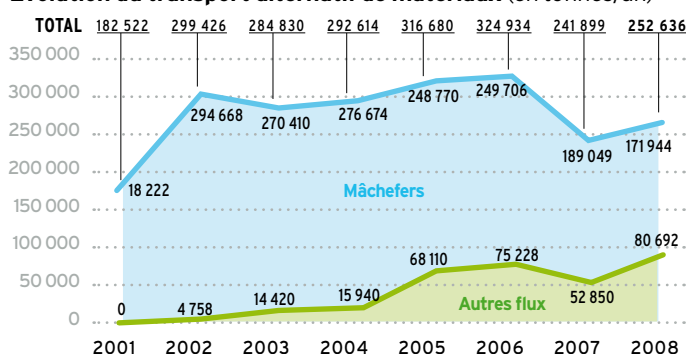
EXTENSION DU TRANSPORT FLUVIAL DES JRM

Initié en 2005, au départ des centres de tri situés à Nanterre et Gennevilliers, le transport fluvial des balles de journaux, revues et magazines (JRM) jusqu'au site de Chapelle-Darblay près de Rouen a été étendu à l'ensemble des centres de tri du SYCTOM en septembre 2008. Filiale du groupe finlandais UPM Kymmene, l'usine fabrique 350 000 tonnes de papier journal par an, uniquement à partir de fibres recyclées. De 17 000 tonnes en 2007, son approvisionnement via la voie d'eau par le Syndicat est passé à près de 38 000 tonnes en 2008. Un système logistique hebdomadaire en boucle a été mis sur pied à cet effet par le papetier, ses clients et le SYCTOM, les péniches livrant en retour le papier journal recyclé aux imprimeries franciliennes. Au dernier semestre 2008, le taux d'utilisation de la voie d'eau pour les JRM a atteint 80 %. En année pleine, cela évitera la circulation de 1 650 camions.



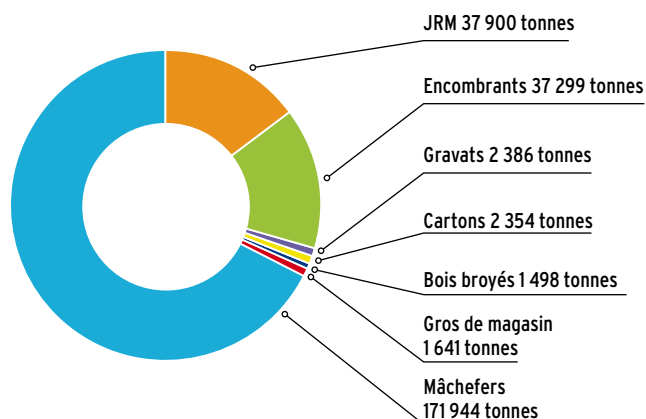
En exigeant de ses partenaires industriels de recourir aux transports alternatifs à la route, le SYCTOM donne une impulsion aux projets porteurs de développement durable.

Évolution du transport alternatif de matériaux (en tonnes/an)



En 2008, l'augmentation de 15 % des tonnages évacués par la voie d'eau s'explique essentiellement par la progression du transfert d'objets encombrants (+ 15 000 tonnes) et le déploiement de la logistique en conteneurs des JRM (+ 21 000 tonnes). La baisse du transport alternatif des mâchefers est liée au démarrage de nouveaux contrats qui ont nécessité une période de préparation pour leurs attributaires et aux difficultés de mise en service de la passerelle fluviale d'Isséane. Par rapport à 2001, le transport alternatif des déchets a progressé de 38 %.

Répartition du transport fluvial par matériaux





*

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

L'année 2008 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière *maîtrisée.

Partant sur des bases saines, le SYCTOM a pu préparer un budget responsable afin d'anticiper l'avenir et de l'aborder sereinement. Il a amorcé la constitution d'une provision de 16,5 millions d'euros en 2008 pour faire face à d'éventuels surcoûts liés aux travaux de prolongation de l'exploitation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII et assurer la continuité de service. Il a été attentif à l'évolution de sa dette et de ses charges d'intérêts, afin de préserver ses capacités d'investissement. Avec 60 % d'emprunts à taux fixes, il est peu exposé à la volatilité des marchés financiers. Il a poursuivi son programme d'investissement, à hauteur de presque 177 millions d'euros, ainsi que son soutien à la collecte sélective, pour un montant de plus de 20 millions d'euros.

Le Syndicat a poursuivi également la maîtrise* de ses coûts d'exploitation. Mettant fin à la période de gestion provisoire, l'entrée en service du centre multifilière Isséane a induit une optimisation des coûts de traitement, grâce à un moindre recours aux centres extérieurs, et un surcroît de recettes lié à la vente de vapeur à la CPCU (3,7 millions d'euros). L'adaptation et la modernisation continues de ses équipements, les négociations menées lors de la reconduction de ses marchés d'exploitation autant que les objectifs de performance assignés contractuellement à ses exploitants lui ont également permis de contenir ses coûts.

Avec un excédent net de fonctionnement de 6,9 millions d'euros en 2008, le SYCTOM confirme sa capacité à assurer le financement de son exploitation.

-10 %

Diminution
du montant
des contrats
d'exploitation

2 %

Part de la masse
salariale dans
les dépenses
de fonctionnement

**288,3
millions €**

Dépenses de
fonctionnement
du SYCTOM

+16 %

de recettes
pour la vente
des produits

**20,5
millions €**

Montant du soutien
du SYCTOM
à la collecte
sélective

86 %

Part de
la redevance
dans les recettes
de fonctionnement

BUDGET

TARIF DE LA REDEVANCE : + 6 % CONFORMÉMENT AUX ENGAGEMENTS

Le produit de la redevance s'établit en 2008 à 257,63 millions d'euros contre 247,31 en 2007. Chaque commune paie la redevance en fonction du nombre d'habitants et du nombre de tonnes de déchets apportées et traitées par le SYCTOM. Compte tenu de la baisse générale des tonnages (-2 %), les contributions communales et intercommunales ont progressé de + 4,17 % en 2008.

La part du produit de la redevance, qui couvre 86 % des recettes de fonctionnement du Syndicat hors éléments exceptionnels est stable (85 % en 2007). L'augmentation du tarif de la redevance (part population et part tonnages) est restée contenue en 2008 à +6 % (progression annuelle depuis 2001), soit 90,07 euros par tonne traitée (contre 84,97 euros en 2007) et 7,07 euros par habitant (contre 6,56 euros en 2007).

VENTE DE PRODUITS : + 16 %

D'un montant de 49,3 millions d'euros (contre 41,6 en 2007), les recettes tirées de la vente de produits (15 millions d'euros de valorisation matière, + 3,7 millions d'euros de vente de vapeur à Isséane et + 30,6 millions d'euros de vente de vapeur et d'électricité à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII) ont fortement augmenté, sous l'effet de 2 facteurs.

Avec le démarrage de l'exploitation d'Isséane, la vente de vapeur à la CPCU a généré un surcroît de recettes de 3,7 millions d'euros. Appelée à progresser, elle sera complétée par la vente d'électricité en 2009.

La flambée historique des cours mondiaux de matières premières au 1^{er} trimestre 2008 explique par ailleurs la hausse de 13 % des recettes liées à la valorisation matière (+ 2 millions d'euros). Toutefois, cette progression est conjoncturelle et ne pourra pas être pérennisée, la chute des cours étant intervenue dès le second semestre 2008.

Au total, en 2008, les ventes d'énergie et de matières recyclables représentent respectivement 69,5 % et 30,5 % des ventes de produits.

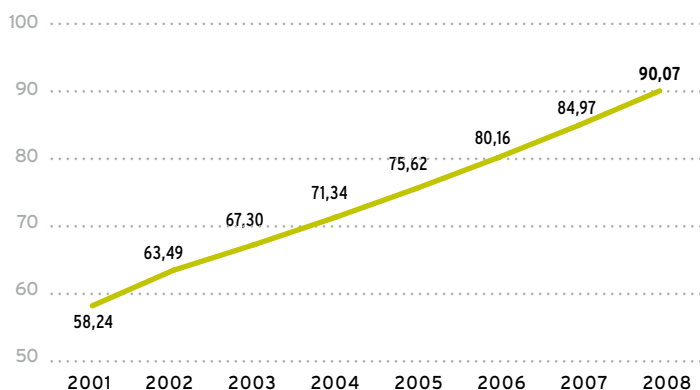
AIDE DES ÉCO-ORGANISMES : + 6 %

Le soutien d'Eco-Emballages représente 15,2 millions d'euros en 2008 contre 17,1 en 2007. Une diminution qui s'élève réellement à 651 000 euros sachant que les sommes perçues en 2007 au titre des soutiens Eco-Emballages contenaient des excédents de rattachement. Cette diminution de 4% s'explique notamment par la baisse du taux de valorisation et surtout par la réfaction appliquée par Eco-Emballages sur les EMR pour non-conformité aux prescriptions techniques minimum. Cette baisse est en outre compensée par les aides versées pour la première fois par Eco-folio - éco-organisme chargé de soutenir la valorisation des journaux, revues et magazines - à hauteur de 2,8 millions d'euros. A noter que ce montant correspond aux aides de deux années d'activité, 2006 et 2007.

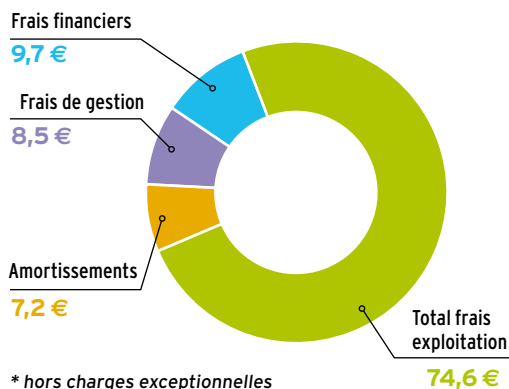
CHARGES DE FONCTIONNEMENT : ANTICIPATION

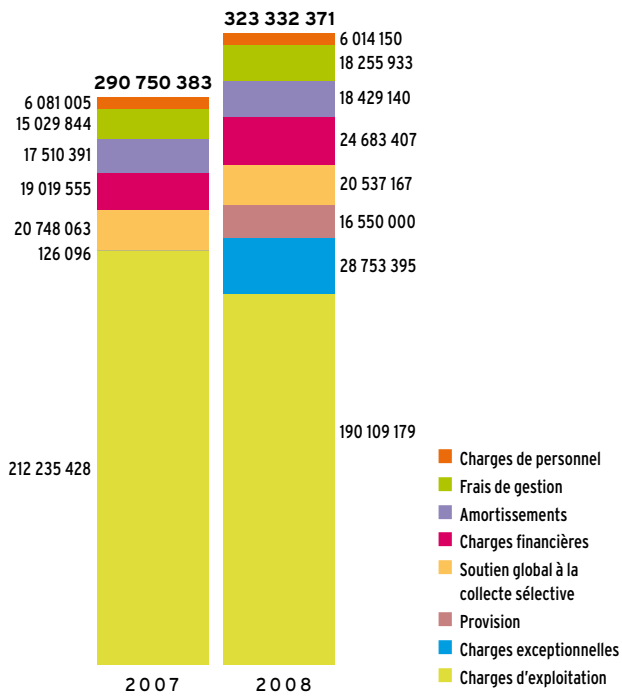
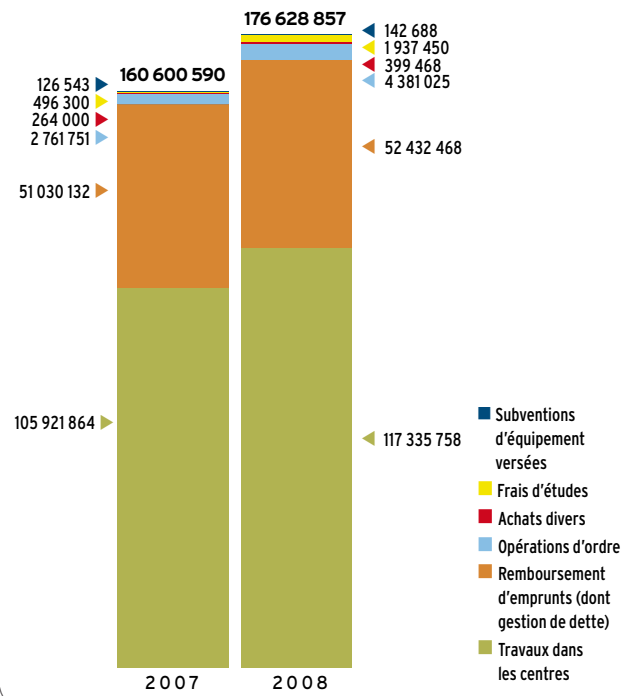
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 323,33 millions d'euros, contre 290,75 millions d'euros en 2007. Cette progression est artificielle puisqu'elle est essentiellement due à des

Redevance tonnages (en euros)



Utilisation de la redevance pour 100 euros*



Dépenses de fonctionnement en € TTC**Dépenses d'investissement en € TTC****Recettes de fonctionnement en € TTC**

Compte administratif	2007	2008
Contributions des collectivités adhérentes	247 311 327	257 627 604
Dotations, subventions (dont Éco-Emballages et Eco-Folio) et participations	17 060 711	18 002 622
Autres produits de gestion courante (dont commercialisation des produits)	17 054 171	24 429 618
Reprises de provisions	-	-
Produits exceptionnels et divers	1 306 653	29 953 768
Résultat N-1	8 265 375	247 854
Total des recettes de fonctionnement	290 998 237	330 261 465

Recettes d'investissement en € TTC

Compte administratif	2007	2008
Emprunts dont gestion de dette	99 963 270	126 946 943
Subventions	4 371 051	4 745 294
FCTVA	29 116 926	20 267 972
Amortissements des immobilisations + charges à étaler	17 510 391	18 440 031
Provision	-	-
Autres opérations d'ordre et de régularisation	3 352 916	1 034 991
Réserves et résultat N-1	19 513 452	13 227 416
Total des recettes d'investissement	173 828 006	184 662 647

Programme d'investissement par site en M€ HT

Site	Nature du programme	Période de réalisation	Travaux financés en 2007	Travaux financés en 2008	Investissement total
Isséane	Centre de traitement (foncier inclus)	1998-2009	77,46	71,54	600,99
Saint-Ouen	Traitement des fumées	2001-2008	0,17	0,33	39,90
Ivry-Paris XIII	Traitement des fumées	2003-2009	2,95	2,82	46,91
Issy	Centre de transfert provisoire	2005-2008	0,00	0,003	5,52
Saint-Ouen	Mise en conformité et amélioration continue	2008	0,51	0,95	0,95
Ivry-Paris XIII	Mise en conformité et amélioration continue	2008	0,37	0,60	0,60
Ivry-Paris XIII	Travaux de prolongation de la durée de vie de l'usine	2008-2013	0	1	72,86
Nanterre	Centre de tri	1999-2009	0,00	0,02	20,21
Sevran	Centre de tri	2003-2008	4,93	5	15,50
Paris XV	Centre de tri	2004-2010	0,39	2,29	27,90
Nanterre	Mise en conformité et amélioration continue	2008	0,11	0,20	0,20
Romainville	Centre de tri	2008	0,30	0,82	0,82
Romainville / Bobigny	Centre de tri/méthanisation	2005-2013	1,24	9,11	176,00
Blanc-Mesnil / Aulnay-sous-Bois	Centre de méthanisation des déchets et des boues	2006-2012	0,14	4,35	117,72
Saint-Denis	Centre de transfert	2007-2012	0,04	0,06	18,99
Ivry II-Paris XIII	Centre mutlifilière	2007-2022	0,37	2,10	
Total			89,35	101,193	1137,26

charges exceptionnelles correspondant aux protocoles de fin de chantier d'Isséane, d'un montant de 27,4 millions d'euros, par ailleurs contrebalancées par des recettes exceptionnelles d'un même montant. Si l'on ne prend pas en compte ces charges exceptionnelles, les charges de fonctionnement progressent seulement de 1,3 % (+ 5 millions d'euros). Elles correspondent principalement aux coûts de traitement, qui du fait de la fin de la gestion transitoire à Isséane et de la recherche permanente d'optimisation, sont en nette diminution.

Enfin, une provision de 16,5 millions d'euros a été constituée afin de faire face aux dépenses supplémentaires et aux aléas des travaux engagés pour prolonger la durée d'exploitation du centre à Ivry-Paris XIII, dans la perspective de la construction d'une nouvelle unité de traitement des déchets.

CHARGES FINANCIÈRES : - 5 %

Sous l'effet d'une augmentation de l'encours de la dette due au financement de la construction du centre multifilière Isséane (600 millions d'euros HT), les charges d'intérêts passent de 19,0 à 24,7 millions d'euros. Elles représentent 8 % des dépenses courantes de fonctionnement. Les marchés financiers ont connu des évolutions très contrastées en 2008, en raison de la crise des crédits « subprime », de la crise de liquidité du marché interbancaire et de la récession économique. Face à un marché incertain, et dans un contexte de chute des taux d'intérêt, le SYCTOM a contracté des emprunts à taux fixe. Au 31 décembre 2008, le taux moyen de sa dette est de 3,92 % et le stock de sa dette s'élève à 667,4 millions (+ 11 %). Parallèlement, le SYCTOM a continué de mobiliser régulièrement sa ligne de trésorerie de 70 millions d'euros, ce qui a généré des charges financières de 243 620 euros, en repli de 11 623 euros.

CHARGES DE PERSONNEL : STABILITÉ

Les charges de personnel passent de 6,2 millions d'euros en 2007 à 6,1 millions d'euros en 2008. Ce léger repli est dû aux vacances de postes observées sur une partie de l'année. Avec 115 agents, les effectifs sont stables et la masse salariale représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement.

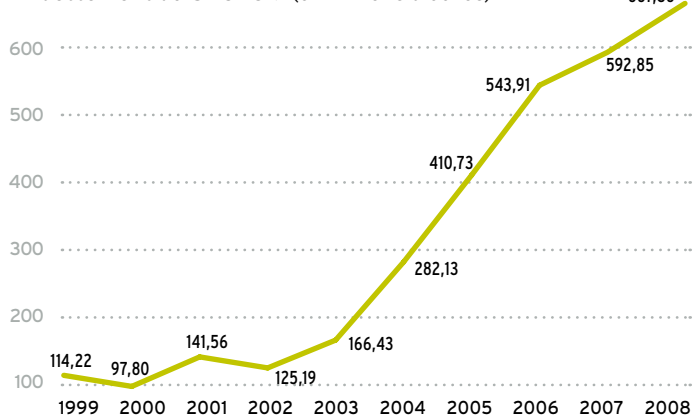
MAINTIEN DU SOUTIEN AUX COLLECTES SÉLECTIVES

En 2008, le SYCTOM a poursuivi son effort financier (à hauteur de 125,89 euros par tonne entrante) en faveur du soutien à la collecte sélective. L'aide apportée par le SYCTOM à ses collectivités adhérentes pour le développement de la collecte sélective représente 20,54 millions d'euros de dépenses en 2008, en retrait de 1 % par rapport à 2007, une évolution due à la légère baisse des tonnages de collecte sélective.

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

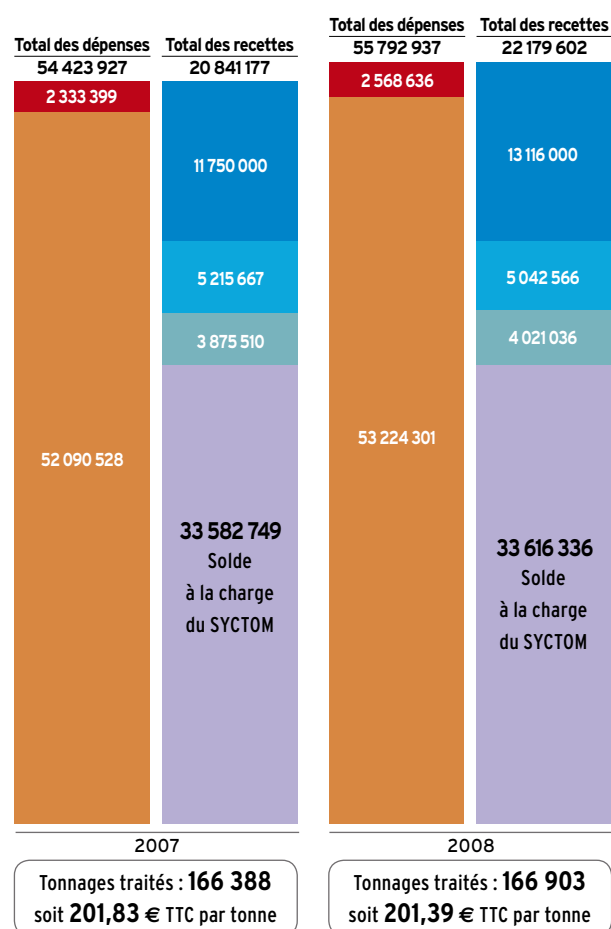
Le budget d'investissement concerne à 69 % des opérations d'équipement. Il s'élève à 176,6 millions d'euros, en augmentation de 10 %. Le centre Isséane en représente près de la moitié (85,6 millions d'euros réalisés en 2008). Parmi les principaux investissements figurent les dépenses relatives à l'unité de tri et de méthanisation à Romainville (10,9 millions d'euros), au centre de tri à Sevran (6,1 millions d'euros), au centre de tri à Paris XV (2,7 millions d'euros), à l'unité de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois (4,4 millions d'euros), aux travaux de traitement des fumées des incinérateurs à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII (3,7 millions d'euros) et aux études sur la transformation du centre Ivry-Paris XIII (2,5 millions d'euros). Les opérations financières qui représentent 14 % du budget d'investissement s'élèvent à 52,4 millions d'euros, soit 24,5 millions d'euros de remboursement en capital et 27,91 millions d'euros d'opérations de gestion de dette. Hors gestion de la dette, les investissements sont couverts à 63 % par l'emprunt (99 millions d'euros ont été souscrits en 2008), 21 % par des ressources propres, 13 % par le fonds de compensation de la TVA et 3 % par des subventions et participations.

Endettement du SYCTOM (en millions d'euros)



Coût du traitement des collectes sélectives (hors transfert du verre et y compris traitement des refus) en € courants

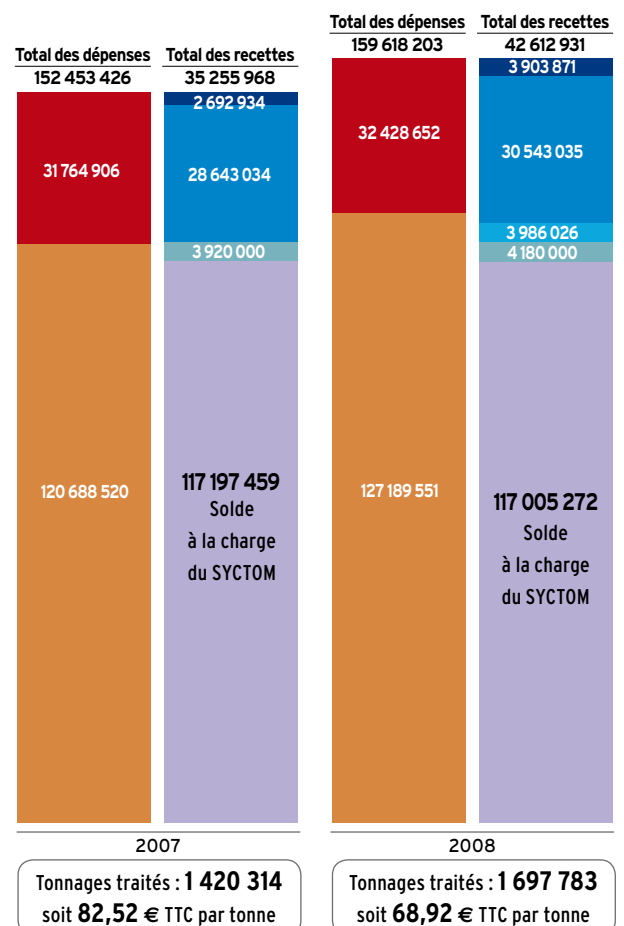
Le coût net du traitement des collectes sélectives s'est stabilisé en 2008 à 201,39 € la tonne (contre 201,83 € en 2007) ; la légère croissance des coûts ayant été compensée par la hausse des recettes avec le nouveau soutien d'Éco-Folio. Le coût d'exploitation, c'est-à-dire le coût de traitement hors soutien incitatif à la collecte sélective de 125,89 € versé par le SYCTOM à ses collectivités membres, est également resté stable en 2008 à 74,40 € contre 74,46 € en 2007.



- Amortissements et frais financiers
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri) et aides aux communes (dont soutien à la collecte sélective de 125,89 €/t)
- Soutien Éco-Emballages et Éco-Folio (2008)
- Vente des journaux/magazines
- Vente des matériaux d'emballages aux filières
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)

Coût du traitement de l'incinération avec valorisation énergétique en € courants

La baisse du coût à la tonne de l'incinération s'explique par la fin de la gestion transitoire Issy1/Isséane, période pendant laquelle le SYCTOM avait dû recourir aux UIOM privées plus coûteuses qu'Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen et par la disparition du centre de transfert Issy 1. Elle est également liée à l'augmentation des recettes de vente de vapeur et d'électricité avec la montée en puissance d'Isséane. Ce coût est toutefois à relativiser en sachant que seule une partie de l'amortissement d'Isséane a été intégrée en 2008.



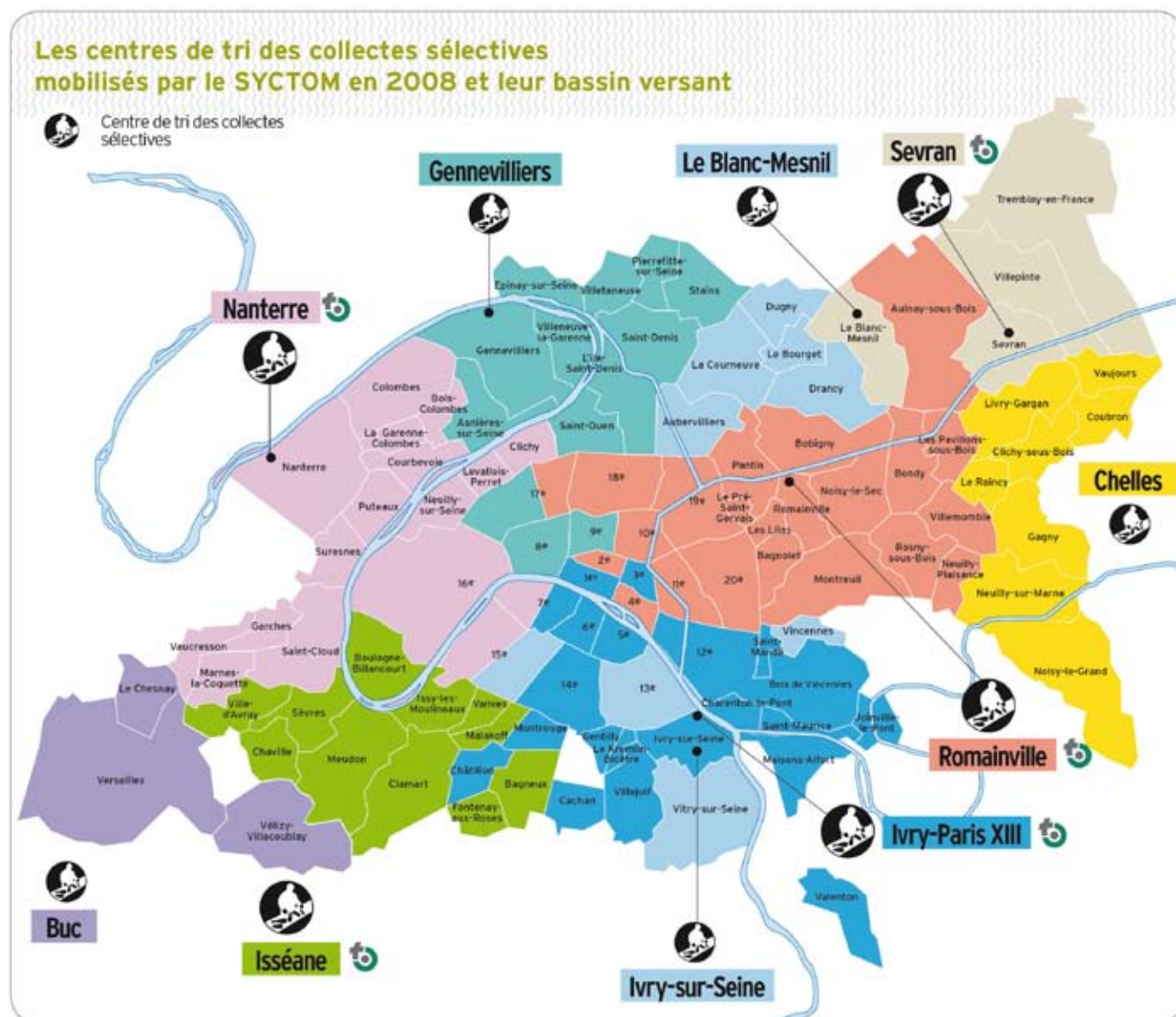
- Amortissements et frais financiers
- Décompensation ventes de vapeur Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII et charges d'exploitation TTC (dont traitement des résidus et mâchefers et transfert vers UIOM)
- Recettes de valorisation des sous-produits des mâchefers
- Recette Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII (décompensation vente vapeur et électricité)
- Recettes de vente de vapeur et d'électricité - Issy 1 (2007) et Isséane (2008)
- Soutien Éco-Emballages à la valorisation énergétique
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)

S'agissant des objets encombrants, le coût de traitement a été stable en 2008. Il s'élève à 102,81 € TTC la tonne contre 102,32 €/t en 2007.

Quant au coût du stockage, il est en nette baisse en 2008, à 91,46 € TTC la tonne contre 101,72 € TTC en 2007. Avec la fermeture du centre de transfert à Issy, les coûts de transfert et de transport ont diminué, des tonnages plus importants arrivant en apport direct dans les installations de stockage des déchets.

BILAN DÉTAILLÉ D'EXPLOITATION

DONNÉES SUR LA VALORISATION MATIÈRE



Collectes sélectives en tonnes*

Centre	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Ivry-Paris XIII	37 507	24 566	SITA
Romainville	32 695	22 512	Urbaser environnement
Nanterre	32 268	22 675	Veolia Propreté
Isséane ⁽¹⁾	12 484	9 095	SITA
Sevrans ⁽²⁾	3 154	2 054	Veolia Propreté
Gennevilliers	13 497	10 538	SITA
Buc	7 387	4 919	Nicollin
Ivry /Blanc Mesnil	20 039	14 358	Paprec
Chelles	7 872	6 291	Generis
Total	166 903	117 008	

⁽¹⁾ Le centre de tri Isséane est progressivement monté en puissance tout au long de l'année 2008, ce qui explique que le tonnage de collectes sélectives reçues (12 484 tonnes) ait été inférieur à la capacité nominale du centre (20 000 tonnes).

⁽²⁾ Le centre de tri des collectes sélectives à Sevrans n'a été mis en service qu'en novembre 2008. Sur les 2 mois de montée en charge de l'installation, 3 154 tonnes ont été reçues de 4 communes contre les 10 000 attendues en année pleine sur le bassin versant de 10 communes.

* Le taux de valorisation moyen s'établit à 70 %.

Filières de reprise des matériaux recyclables en tonnes

Matériau	Tonnage recyclé	Filière	Devenir	Transport
JRM	67 357	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
EMR (carton brun + cartonnettes)	31 046	Papeteries de la Seine (Smurfit) à Nanterre (92)	Carton brun	Projet fluvial pas encore opérationnel
Gros de magasin (mélange de papiers)	5 462	Papeteries Emin Leydier à Nogent-sur-Seine (10). Diverses papeteries en Europe	Carton brun	Péniche depuis SITA Gennevilliers Camions
Emballages pour liquides Alimentaires (ELA)	1 131	Papeterie Georgia Pacific (27)	Papier d'hygiène et domestique	Camions
Flacons plastiques en PET	8 787	Diverses usines en France	Granulés de rembourrage ou fibres pour textiles. À terme, granulés entrant dans la composition des bouteilles	Camion actuellement puis péniche vers Limay (78)
Flacons plastiques en PEHD		Diverses usines en France	Produits en PEHD (tuyaux d'assainissement, arrosoirs,...)	Camions
Aluminium issu des CS	162	Usine Recovco-Affimet à Compiègne (60)	Pièces pour l'automobile notamment	Camions
Aluminium issu des mâchefers	2 321	Repris par Corepa à Bruyères s/Oise (95) puis envoyé vers l'usine Refinal (59)	Pièces pour automobiles	Camions
Acier issu des CS	2 523	Repris par TIRFER à Bonneuil s/Seine (94) puis envoyé vers une usine sidérurgique du Nord de la France.	Produits en acier	Camions
Acier issu des mâchefers	36 079			

Encombrants en tonnes

Centre	Objets encombrants		Exploitant
	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	
Romainville*	65 182	4 018	Urbaser Environnement
Saint-Denis*	30 785	37	Veolia Propreté
Isséane	449	172	SITA
Arcueil	14 564	1 563	SITA
Gennevilliers	30 135	17 080	SITA
Gennevilliers	266	96	REP
Buc	10 581	3 227	Nicollin
Claye Souilly*	4 663	27 816	REP
Ivry	35 006	2 582	CFF
Chatillon	389	-	Veolia Propreté
Villeneuve le Roi	416	13	Veolia Propreté
Bonneuil/Seine		15 142	
Total	192 436	86 894	

*Dans une logique de proximité, les communes viennent déverser leurs collectes d'objets encombrants dans les centres de pré-tri et de transfert du SYCTOM. Ces derniers font très peu de valorisation sur place. La quasi totalité des tonnages est transférée vers des centres de tri privés pour être triée plus finement à des fins de valorisation matière. A contrario, les centres privés reçoivent très peu de collectes de manière directe mais valorisent d'importants tonnages.

Déchetteries en tonnes

Centre	Déchetteries		Exploitant
	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	
Ivry-Paris XIII	5 413	4 585	SITA
Romainville	19 726	7 584	Urbaser Environnement
Saint-Denis	4 343	3 114	Veolia Propreté
Total	29 482	15 282	

DONNÉES SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LE STOCKAGE

Centres de valorisation énergétique mobilisés par le SYCTOM en 2008 et leur bassin versant



Centre	Tonnage traité	Valorisation					Exploitant
		Vapeur vendue (MWh)	Électricité vendue (MWh)	Mâchefers (tonnes)	Ferreux (tonnes)	Non-ferreux (tonnes)	
Ivry-Paris XIII	669 030	962 346	55 092	130 278	16 064	580	TIRU
Isséane	371 067	332 665	11 766	57 143	4 412	142	TIRU
Saint-Ouen	607 504	1 246 569	8 815	123 652	15 132	1 544	TIRU
Argenteuil	44 653	-	17 715	11 187	471	54	Novergie
Saint-Thibault-des-Vignes	29 470	-	10 227	6 402	-	-	Novergie
Total	1 721 724	2 541 579	103 615	328 662	36 079	2 321	

Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM de l'Agglomération parisienne

Valeurs des campagnes réalisées en 2008 par les laboratoires NORISKO, VERITAS et SOCOR

Nature des rejets	Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII				Saint-Ouen				Isséane			
	Arrêté ministériel du 20/09/2002	jan.	juin	juil.	nov.	jan.	avr.	sept.	Oct.	avril	mai	août	nov.
Concentrations en mg/Nm³ à 11% d'O₂													
Poussières	10	4,1	7,7	2,3	7,5	3,1	1,5	1,8	0,7	0,3	0,3	1,5	0,2
Acide chlorhydrique	10	1,8	0,7	4,4	1,6	2,3	1,4	6,2	1,2	7,3	2,8	4,1	3,5
Acide fluorhydrique	1	0,2	0,1	0,5	0,1	0,1	0,1	0,6	0,02	0,1	0,1	0,6	0,3
Dioxyde de soufre	50	15	20	23	27	13	16	22	7	4	4	2	3
Oxydes d'azote	80 ⁽¹⁾	62	65	52	85 ⁽²⁾	53	50	51	46	27 ⁽³⁾	11	32	43
Cadmium+thallium	0,05	0,013	0,012	0,005	0,011	0,010	0,002	0,013	0,004	0,001	0,011	0,009	0,009
Mercure	0,05	0,019	0,001	0,003	0,002	0,026	0,007	0,017	0,003	0,007	0,001	0,006	0,018
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,22	0,36	0,11	0,25	0,26	0,06	0,26	0,04	0,14	0,07	0,06	0,06
Dioxines et furanes (en ng/Nm³) ⁽⁴⁾	0,10	0,025	0,022	0,018	0,014	0,003	0,020	0,005	0,015	0,004	0,003	0,009	0,015

(1) Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³) et repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen.

(2) La valeur obtenue, comprise entre les seuils réglementaires journalier (80 mg/m³) et semi-horaire (160 mg/m³), est à relativiser dans la mesure où le contrôle ponctuel des rejets par le laboratoire pour ce paramètre ne porte pas sur 24 heures mais sur une plage de prélèvement de quelques heures. Les mesures en continu réalisées par l'exploitant dans le cadre de son autocontrôle pour la même période, intégrées sur 24 heures et sur 30 minutes, sont restées inférieures aux seuils réglementaires applicables.

(3) À Isséane, l'arrêté d'exploitation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³ en vigueur en Île-de-France.

(4) Ng/Nm³ = nanogramme (milliardème de gramme) par mètre de cube.

Nota : les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

Déchets déversés dans les installations de stockage en tonnes

Déchets dangereux dirigés vers les ISDD

VILLEPARISIS en provenance de :	
UIOM Ivry-Paris XIII	15 288
UIOM Isséane	8 533
UIOM Saint-Ouen	13 952
TOTAL ISDD	37 773

Déchets inertes dirigés vers le CET de Classe 3

CLAYE-SOUILLY en provenance de :	
Gravats (centre de Saint-Denis)	2 416
Gravats (déchetterie d'Ivry)	3 367
Gravats (centre de Romainville)	8 370
Gravats triés sur le centre de Claye-Souilly	13 611
TOTAL CET DE CLASSE 3	27 764

Déchets non dangereux dirigés vers des ISDND

BOUQUEVAL en provenance de :	
Refus OE (Centre de Saint-Denis)	2 617
OM (Centre de Romainville)	51 959
Total	54 576

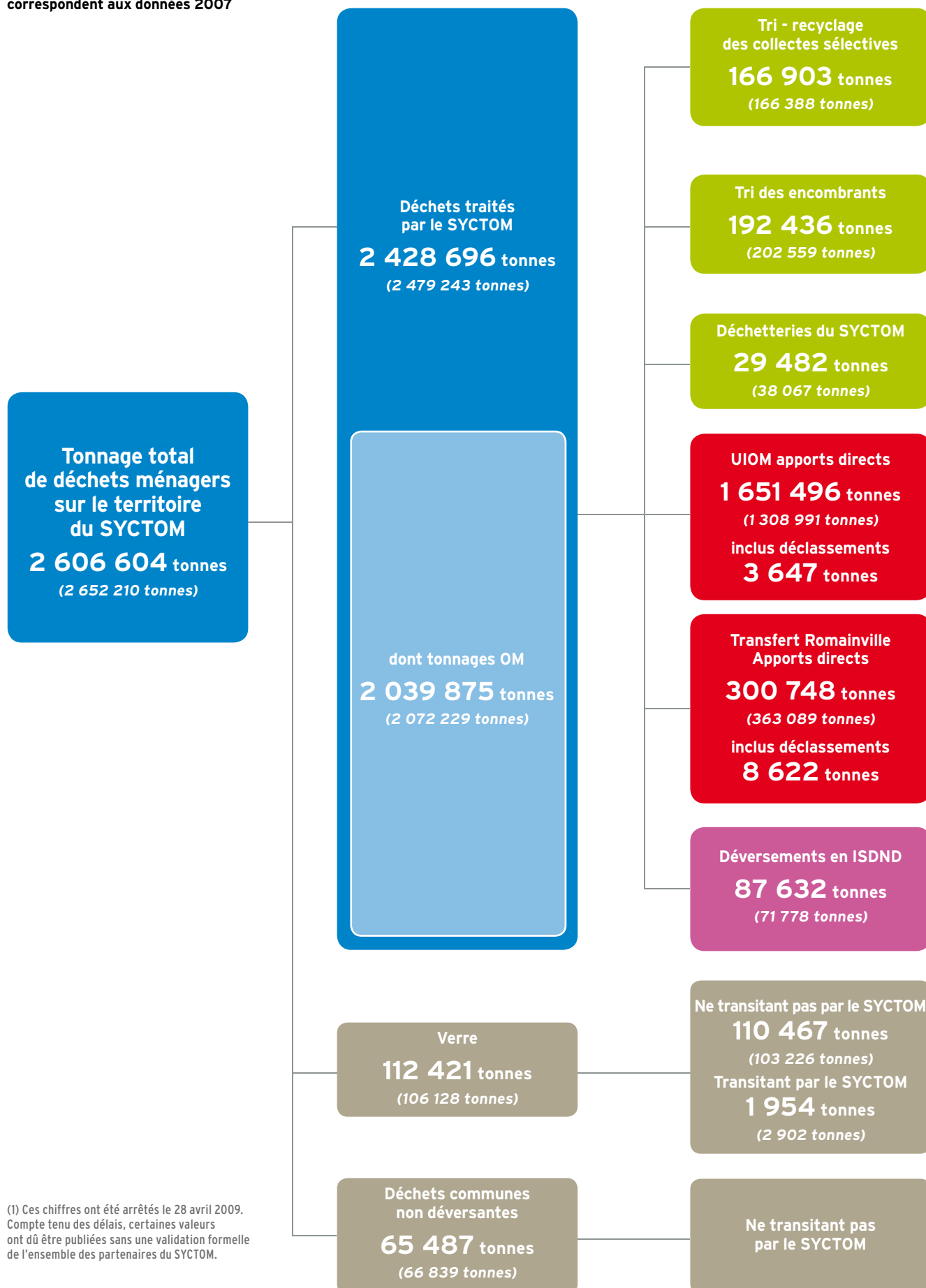
CLAYE-SOUILLY en provenance de :	
OM (Apports directs)	87 328
OM (Centre de Romainville)	111 719
OM (UIOM Ivry-Paris XIII)	29 743
OM (UIOM Saint-Ouen)	26 425
OM (UIOM Isséane)	9 289
Refus CS et déclassements (centre de Sevran)	577
Refus OE (Centre de Saint-Denis)	4 036
Refus OE (Centre de Bonneuil-Marne)	10 592
Refus OE (Centre de Claye-Souilly)	48 080
Total	327 789

SOIGNOLLES-EN-BRIE en provenance de :	
Centre de Romainville	23 488
UIOM Ivry-Paris XIII	3 349
UIOM Isséane	1 103
Total	27 940
TOTAL ISDND	410 305

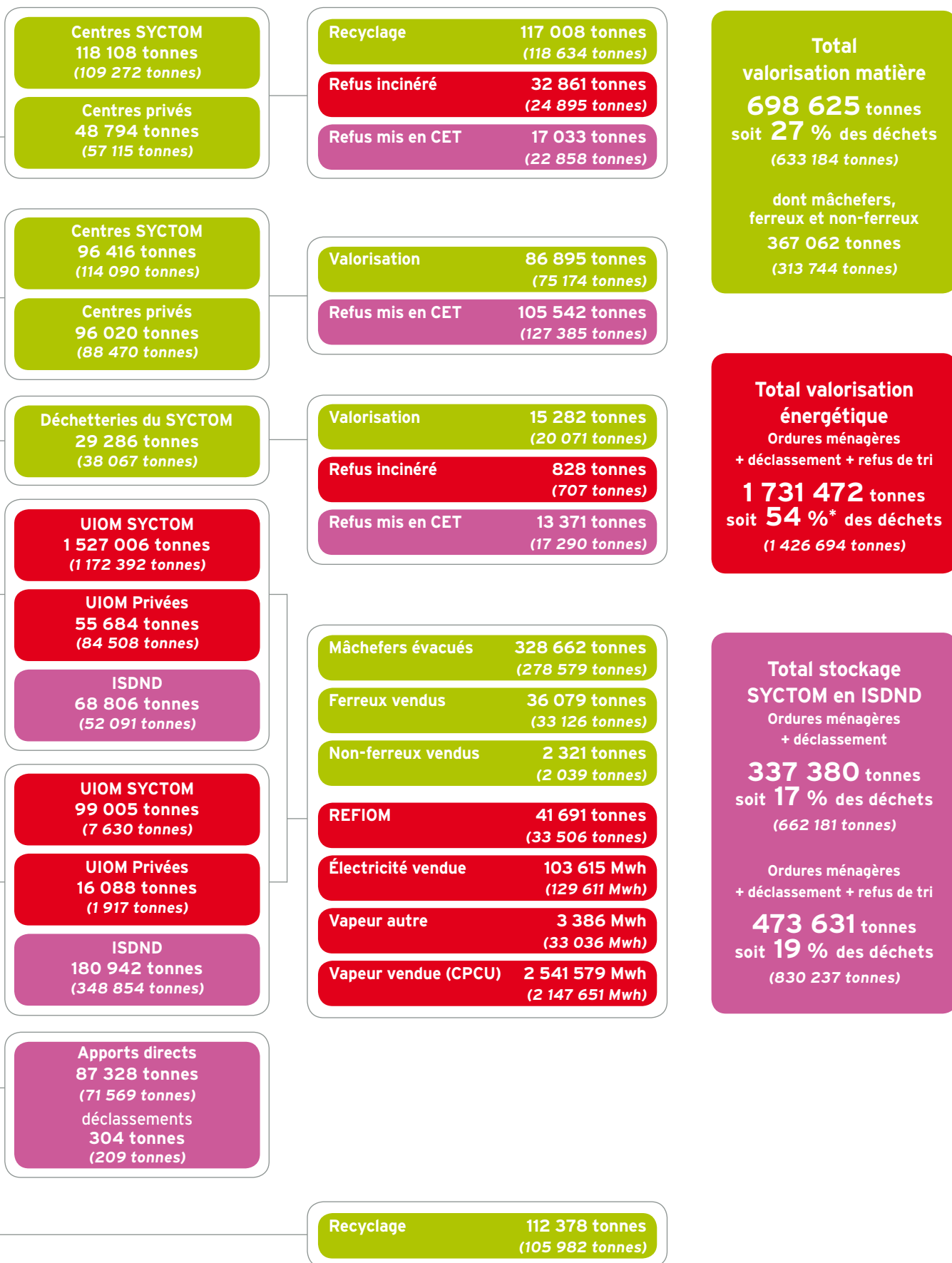
TOTAL GÉNÉRAL STOCKAGE	475 842
-------------------------------	----------------

SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2008⁽¹⁾

Les chiffres entre parenthèses
correspondent aux données 2007



(1) Ces chiffres ont été arrêtés le 28 avril 2009.
Compte tenu des délais, certaines valeurs
ont dû être publiées sans une validation formelle
de l'ensemble des partenaires du SYCTOM.



* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

(en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000). Indicateurs techniques et financiers pour 2008.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

3 centres d'incinération avec valorisation énergétique

(En tonnes)	Capacités	Quantités
Ivry-Paris XIII	730 000	669 030
Saint-Ouen	630 000	607 504
Isséane	460 000	371 067

5 centres de tri des collectes sélectives

(En tonnes)	Capacités	Quantités
Nanterre	40 000	34 789
Ivry-Paris XIII	36 300	38 612
Romainville	45 000	41 316
Isséane	20 000	12 514
Sevran	10 000	3 168

3 centres de pré-tri des objets encombrants

(En tonnes)	Capacités	Quantités
Saint-Denis	60 000	30 785
Romainville	75 000	65 182
Isséane	35 000	449

1 centre de transfert

(En tonnes)	Capacités	Quantités
Romainville	350 000	300 748

3 déchetteries

(En tonnes)	Quantités
Ivry-Paris XIII	5 413
Saint-Denis	4 343
Romainville	19 726

UNITÉS PRIVÉES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

Centres d'incinération

(En tonnes)	Exploitant	Quantités
Argenteuil	Novergie	44 653
St-Thibault-des-Vignes	Novergie	29 470

Centres de tri

(En tonnes)	Exploitant	Quantités
Arcueil	SITA	OE : 14 564
Buc	Nicollin	CS : 7 387 OE : 10 581
Chatillon	Veolia	OE : 389
Chelles	Généris	CS : 7 956
Claye-Souilly	REP	OE : 4 663
Gennevilliers	REP	OE : 266
Gennevilliers	SITA	CS : 13 517 OE : 30 135
Ivry	CFF	OE : 35 006
Ivry-Blanc-Mesnil	Paprec	CS : 20 245
Villeneuve-le-Roi	Veolia	OE : 416

Installations de stockage des déchets dangereux ou non dangereux

(En tonnes)	Exploitant	Quantités
ISDD Villeparisis	SITA	Refiom : 37 773
ISDND Bouqueval	REP	54 576
ISDND Claye-Souilly	REP	327 789
ISDND Soignolles-en-Brie	SITA	27 940
CET 3 Claye-Souilly	REP	27 764
Autres ISDND (hors marchés SYCTOM)		61 643

Ce document sera soumis au vote du Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne lors de sa réunion du 24 juin 2009.

Bilan annuel global

Nb de communes dans le périmètre du SYCTOM	Nb d'habitants dans le périmètre du SYCTOM	Tonnages de déchets bruts			Collecte sélective			Redevances	
		ordures ménagères, balayures et déchets verts	objets encombrants	DIB	Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	verre	déchetterie	part population	part tonnage
85	Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2006 avec l'évolution pour 2008 5 682 721 pour 85 communes	2 039 875 t, soit 371,2 kg/hab/an	192 436 t, soit 37,5 kg/hab/an	848 t	166 903 t, soit 31,8 kg/hab/an	1 954 t	29 436 t	7,07 €	90,07 €

Dépenses et recettes

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au SYCTOM de l'Agglomération parisienne	marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du SYCTOM (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2008 - Hors provisions)	288,3 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat en M€ TTC	165,7 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et stockage des refus de tri	102,81 €/t
Coût global de traitement des collectes sélectives	201,39 €/t (74,40 € hors soutien SYCTOM)
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	68,92 €/t
Coût de la mise en décharge	91,46 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Multimatériaux sans verre, journaux et magazines, papiers de bureaux et carton monomatériau : 125,89 €/t ; Multimatiériaux avec verre : 110,65 €/t CS.
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés : soutien à la tonne triée Éco-emballages Éco-folio	15,2 millions € 2,8 millions €

Valorisation

Valorisation issue de l'incinération	Valorisation multimatériaux	Valorisation objets encombrants	Valorisation en déchetterie	Valorisation unité de compostage	Stockage
Électricité : 103 615 MWh Vapeur : 2 541 579 MWh Mâchefers : 328 662 t Ferreux : 36 079 t Non-ferreux : 2 321 t	117 008 t de plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, acier et aluminium, petit électroménager	86 895 t de bois, ferrailles, gros cartons	15 282 t	0 t	473 631 t

Valorisation matière issue du tri (CS et OE) et de l'incinération (en M€ HT) :

- Journaux/magazines : 5,15 M€
- Plastiques : 2,31 M€
- Cartons EMR : 2,06 M€
- Gros de magasin : 0,01 M€
- Acier : 0,29 M€
- Aluminium et ferrailles issues des OE : 1,64 M€
- Non-Ferreux OE : 0,07 M€
- Verres : 0,007 M€

Valorisation matière issue de l'incinération (en M€ HT) :

- Ferrailles : 2,57 M€
- Aluminium issus de l'incinération : 1,10 M€
- Grosses ferrailles et autres : 0,32 M€

TOTAL recettes de valorisation matière : 15,527 M€**Valorisation énergétique (en M€ HT) :**

- Vente de vapeur (Isséane) : 3,75 M€
- Vente de vapeur et d'électricité (Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII) : 30,55 M€

TOTAL recettes de valorisation énergétique : 34,3 M€

LES PARTENAIRES DU SYCTOM



Publics ou privés, plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYCTOM pour l'accompagner dans sa mission de service public : services de l'État, organismes publics, collectivités locales et entreprises.

- ◆ **L'Union européenne mène une politique commune en matière d'environnement.** Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.
- ◆ **Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire** détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le ministère définit également le budget de l'Ademe et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE,...).
- ◆ **L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)** est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.
- ◆ **Les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets.** Ils sont aussi en charge de la création de Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des centres de valorisation énergétique de leur département et l'information du public.
- ◆ **La Région Île-de-France est un partenaire privilégié du SYCTOM.** Depuis 2005, avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales, elle est chargée d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets. À l'issue d'un travail collaboratif engagé en 2006, la mise en œuvre du PREDMA est prévue en 2009. La Région participe également aux investissements du Syndicat dans le cadre du contrat Terres vives.
- ◆ **Les Conseils généraux** élaborent, ou participent à l'élaboration, avec les préfets, des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et en assurent le suivi jusqu'à l'application du plan régional.
- ◆ **Le SYELOM et le SITOM93**, les deux syndicats primaires membres du SYCTOM, relaient les actions du Syndicat dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, et mènent des actions de proximité. Ils jouent auprès des collectivités adhérentes un rôle d'information, de coordination, d'aide à la décision et au suivi des collectes.
- ◆ **Éco-Emballages**, société de droit privé agréée par l'État, soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution

financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales. En 2008, le SYCTOM a perçu 15,2 millions d'euros de recettes d'Éco-Emballages.

- ◆ **OCAD3E (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)** est une filiale commune aux quatre éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Recylum (lampes uniquement), Éco-systèmes, Écologic et ERP.
- ◆ **ÉcoFolio** est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés, notamment, par la distribution d'imprimés non sollicités. En 2008, le SYCTOM a perçu 2,8 millions d'Euros.
- ◆ **La société CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) et EDF** achètent la vapeur et l'électricité produites dans les trois unités d'incinération du SYCTOM. En 2008, le Syndicat a vendu 2 544 965 MWh de vapeur et 207 718 MWh d'électricité, pour un montant global de 34,3 millions d'euros.
- ◆ **Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées**, retenues à la suite d'un appel d'offres. TIRU exploite les centres de valorisation énergétique. Génériss (filiale de Veolia Propreté) exploite les centres de tri à Saint-Denis, Nanterre et Sevran. Urbaser Environnement exploite le centre de tri à Romainville depuis le 22 juin 2008 (auparavant Génériss). SITA exploite le centre de tri à Ivry-Paris XIII. TIRU et SITA ont formé la société TSI pour exploiter Isséane.
- ◆ Afin de compléter ses capacités de traitement, **le SYCTOM a recours aux services de centres extérieurs exploités par des prestataires** : SITA pour le centre de tri des collectes sélectives à Gennevilliers, le centre d'encombrants à Arcueil et à Gennevilliers ainsi que le ISDD à Villeparisis et le ISDND à Soignolles. Nicollin exploite le centre de tri et d'encombrants à Buc, Génériss exploite le centre de tri à Chelles, PAPREC celui au Blanc-Mesnil. Veolia propreté exploite le centre d'encombrants à Chatillon et à Villeneuve-le-Roi, CFF celui à Ivry. La REP exploite les centres d'encombrants à Claye-Souilly et Gennevilliers, les ISDND à Claye-Souilly et Bouqueval et l'installation de stockage de classe 3 à Claye-Souilly. La société Novergie exploite les centres de valorisation énergétique situés à Argenteuil et à Saint-Thibault-des-Vignes.
- ◆ **Enfin, les mâchefers** issus des centres de valorisation énergétique du SYCTOM sont traités par les sociétés MRF, REP et TIRFER.

Glossaire

→ **Apport volontaire** : mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

→ **Biogaz** : gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.

→ **Biomasse** : ce sont tous les déchets organiques utilisés pour produire de la chaleur ou de l'électricité, dont ceux contenus dans les ordures. Cette source d'énergie est sans incidence sur le réchauffement climatique dans la mesure où le CO₂ dégagé lors de sa combustion est considéré comme ayant été déjà absorbé par les végétaux lors de leur croissance.

→ **Bilan carbone** : c'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) développée par l'Ademe à partir de données liées aux activités directes et indirectes ainsi qu'à toutes les formes d'organisations humaines.

→ **Cendres volantes** : cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées avec les poussières au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre.

→ **Cogénération** : production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée lors de la combustion des déchets.

→ **CS (Collecte sélective)** : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).

→ **DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)** : déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

Le décret ministériel du 20 juillet 2005 rend obligatoires la collecte sélective et le traitement des DEEE.

→ **DIB (Déchets industriels banals)** : déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

→ **Déchets ultimes** : déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

→ **Dioxines** : nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halo-génés (HAPH). Ils sont composés d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...).

→ **ELA** : emballages pour liquides alimentaires tels que les briques.

→ **EMR** : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts,...).

→ **Énergie fossile** : énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.

→ **Équivalent-logement** : logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.

→ **GES (Gaz à effet de serre)** : ils contribuent à la création d'un effet de serre qui retient la chaleur autour de la Terre. Une trop forte concentration de GES entraîne des perturbations climatiques. Ils peuvent être naturels (dioxyde de carbone, méthane ou ozone) ou produits par les hommes (comme le gaz carbonique, provenant de la combustion des carburants).

→ **Incinération** : méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère trois sortes de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées.

→ **Installations classées** : installations qui peuvent être source

de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.

→ **ISDD (Installations de Stockage des déchets dangereux)** et **ISDND (non dangereux)** procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Les ISDD (anciennement CET de classe 1) accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées, ...). Les ISDND (anciennement CET de classe 2) accueillent les déchets dits ultimes (cf. loi Royal de 1992) non dangereux (OM, refus des CS, refus des OE, DIB,...). Les centres de stockage de classe 3 accueillent les déchets inertes (gravats).

→ **HQE (Haute qualité environnementale)** : les bâtiments industriels dont le SYCTOM s'équipe sont conçus selon les principes de la HQE.

→ **JRM** : journaux-revues-magazines

→ **Lixiviats** : eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. À caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

→ **Mâchefers ou scories** : résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.

→ **Métaux lourds** : métaux qui, accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine, comme le plomb, le cadmium, le mercure.

→ **Méthanisation** : traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques (digestat aboutissant à un compost normé). C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.

→ **OM (ordures ménagères)** : déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.

→ **OE (Objets encombrants) ou monstres** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (gros électroménager, meubles, ...).

→ **PAM** : petits appareils ménagers.

→ **PEHD (polyéthylène haute densité)** : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

→ **PET (polyéthylène téréphtalate)** : matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

→ **REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)** : résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils subissent un traitement ou une stabilisation avant d'être placés en ISDD.

→ **Refus de tri (indésirables)** : emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.

→ **TEP (tonne équivalent pétrole)** : mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, par référence au pétrole. Exemple : 1 200 l de fuel = 1 TEP.

→ **UIOM** : usine d'incinération des ordures ménagères.

→ **Valorisation** : elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source : directive cadre européenne de 1991).

→ **Valorisation énergétique** : procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

→ **Valorisation matière** : valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.

→ **Valorisation organique** : valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.

